

LE DEVOIR

Éthique scientifique: Ottawa est devancé

Les instituts de recherche en santé du Canada refusent de subventionner la recherche sur le clonage humain et sur les embryons produits à des fins expérimentales

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le vide juridique qu'Ottawa tarde à combler en matière de clonage et de recherche sur les embryons humains se remplit peu à peu à mesure que les divers organismes subventionnaires du Canada

adoptent leur propre politique. Des politiques qui se contredisent parfois, obligeant les organismes à faire un travail d'uniformisation.

Ainsi, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le plus important organisme subventionnaire au pays avec un budget annuel de 560 millions de dollars, ont dévoilé hier leurs lignes directrices

pour la recherche sur les cellules souches. Essentiellement, les organismes subventionnaires refuseront de venir en aide à la recherche sur le clonage et sur les embryons produits à des fins spécifiquement expérimentales, mais financeront celle faite à partir d'embryons excédentaires produits à des fins de reproduction humaine ou à partir de fœtus avortés. Le

hic, c'est que cette politique permet des types d'expériences que le Québec disait interdites sur son territoire il y a à peine deux mois.

C'est le cas de la recherche sur les cellules souches provenant d'embryons humains.

VOIR PAGE A 8: ÉTHIQUE

Location résidentielle

Côté met son projet de loi en veilleuse

Les associations de locataires sont très déçues

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le projet de loi 26, qui vise à encadrer certaines pratiques dans le secteur de la location résidentielle, suscite tellement de controverses que le nouveau ministre délégué à l'Habitation, Jacques Côté, a décidé de reporter son adoption à une date indéterminée.

«On l'a mis sur la glace parce que les consensus sont très rares sur ce projet de loi», indiquait M. Côté en entrevue vendredi au Devoir.

«Ce que je veux faire, ajoutait-il, c'est prendre connaissance des mémoires qui ont déjà été présentés en commission parlementaire et revoir certaines choses, notamment en matière de renseignements personnels et de droits de la personne.»

La décision du ministre, pressentie depuis quelque temps, déçoit les associations de locataires, mais réjouit les regroupements de propriétaires.

VOIR PAGE A 8: PROJET

L'Assemblée nationale populaire s'ouvre à Pékin

Un dinosaure parcouru de frissons de démocratie?

ÉRIC MEYER
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Pékin — «Je plante des châtaignes pour mes enfants. Le reste ne m'importe guère. La politique, c'est l'affaire de Pékin, pas de nous autres!» Reprenant sa houe de ses mains calleuses, son sillon de terre rouge sombre

en terrasse au nord de la capitale, ce paysan exprime un sentiment général, au sujet de la session annuelle de l'assemblée nationale qui débute ce matin. Aux 2987 élus des quatre coins du pays, montés à la capitale pour ce «grand moment de démocratie et de dialogue avec les masses» (selon la presse locale), le peuple oppose une écrasante indifférence!

Et pourtant, la session 2002 s'annonce sous un vent nouveau et électrique, chargée d'enjeux. L'équipe dirigeante doit se retirer, fin 2002, et désigner sa succession. Des signaux apparaissent, révélateurs de velléités d'indépendance du parlement las de son rôle de croupion. Déjà en mars 2001, les élus avaient émis une audacieuse censure, en émettant 30 % de votes défavorables à la justice chinoise, notoirement incompétente et vénale.

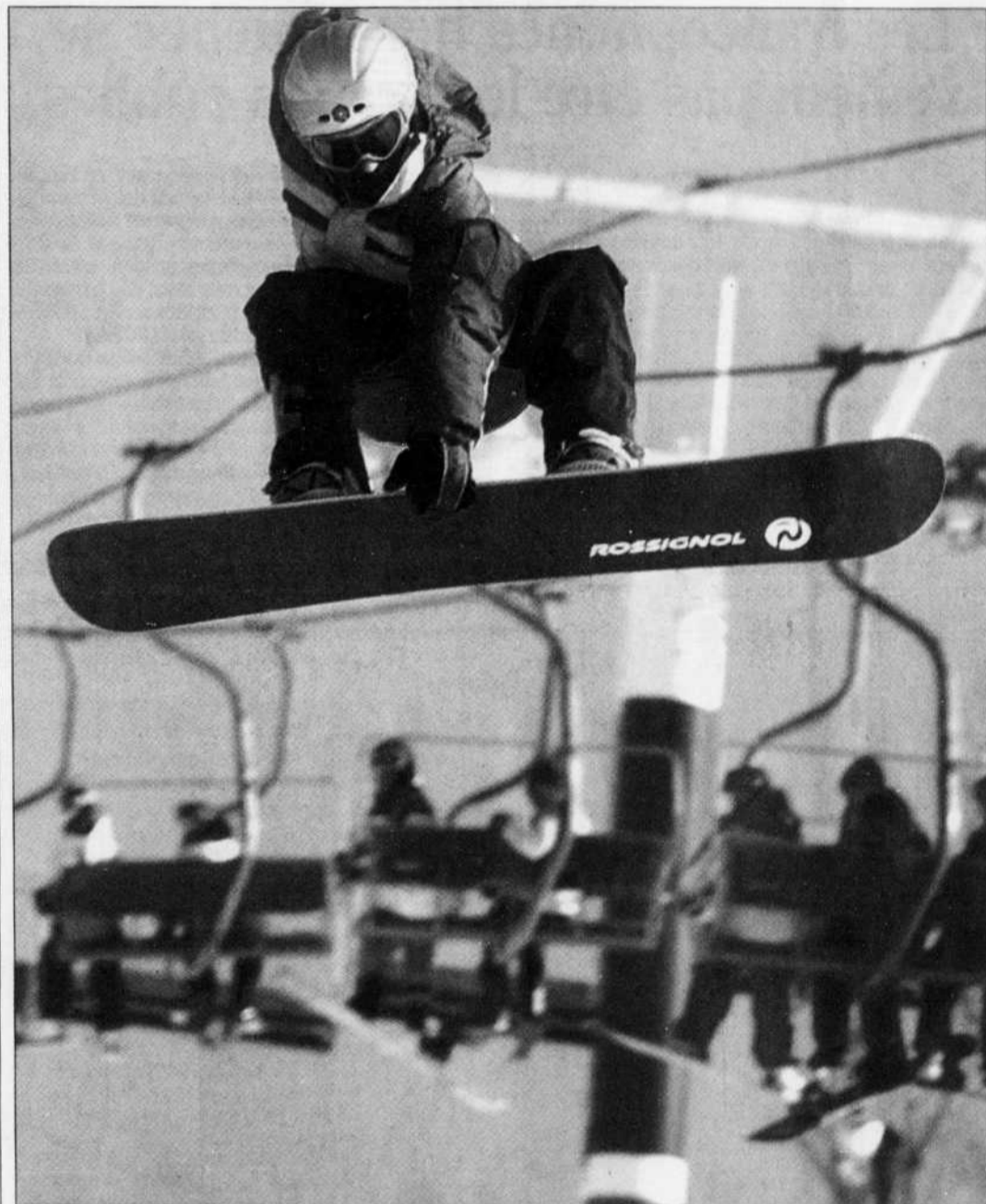
Ces dernières semaines, on a vu une activité incessante des provinces, prétendant contester les hommes parachutés par le pouvoir suprême. Jiang Zemin et son protégé Zeng Qinghong, patron de l'administration,

VOIR PAGE A 8: DINOSAURE

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 6	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés.....	B 6
Culture.....	B 6	Météo.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 5
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Ivresse d'hiver



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ET VIVE la semaine de relâche! La combinaison pluie et froid des derniers jours n'a pas refroidi les ardeurs de ce jeune surfeur des neiges, qui s'adonnait à sa passion hier à Mont-Saint-Bruno, près de Montréal. Le centre de ski ouvre ses portes pendant la relâche à des apprentis-skieurs, ce qui en fait l'une des écoles de ski les plus importantes au Québec. Les déboires météorologiques des derniers jours ont toutefois fait craindre le pire aux amateurs de sports d'hiver... Il en faudra plus aux irrédutibles pour se laisser abattre; quant aux autres, le cinéma les attend! Nos informations en page A 4.

Changements climatiques

L'Europe décide de ratifier Kyoto

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'Union européenne (UE) a pris la décision hier de ratifier le Protocole de Kyoto au cours d'une réunion plénière du Conseil de ses ministres de l'Environnement.

Pendant ce temps, la Chambre de commerce du Canada invitait Ottawa à mettre de côté le Protocole de Kyoto au profit d'un plan maison de réduction des gaz à effet de serre (GES) calqué sur la politique américaine. Les États-Unis, le premier perturbateur mondial du climat avec 25 % des rejets annuels, se sont unilatéralement autorisés à augmenter leurs émissions, malgré l'accélération du mégaphénomène, pendant que les autres pays occidentaux amorcent une première série de réductions. Le Japon serait sur le point d'ajouter son nom à la liste des pays en voie d'amorcer une ratification officielle.

L'Europe est devenue hier le premier bloc politique important en Occident à passer à l'action dans le dossier des changements climatiques. La décision a pour but avoué d'amorcer le débat sur l'égalité des règles de concurrence économique internationale lors de la prochaine rencontre du G8 alors que cinq membres du club — Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon — pourraient déjà avoir terminé leur processus de ratification.

La décision collective des ministres européens, qui fait suite à un vote majoritaire du Parlement européen en faveur de la ratification, constitue la dernière étape officielle avant que chaque État ne ratifie le Protocole en même temps que l'UE elle-même. Mais déjà, la décision d'hier avait un premier effet juridique contraignant puisqu'elle active la décision prise en juin 1998 dans l'accord dit du «Partage de la charge». Cet accord définissait le pourcentage de réduction impartie à chacun de façon à ce que l'Europe parvienne à réduire globalement ses gaz à effet de serre de 8 % sous leur niveau historique de 1990, l'année de référence du Protocole de Kyoto. L'UE avait adopté une approche dite «triplique» pour partager l'effort global de réduction.

Sensible aux impacts sociaux autant qu'économiques, l'Europe a pondéré la production de gaz de chaque pays par son niveau de vie et la nécessité d'assurer un potentiel de développement moins cher aux moins riches.

VOIR PAGE A 8: KYOTO

La réforme inachevée

Dans les MRC mixtes, l'équilibre du pouvoir entre municipalités rurales et villes-centres est loin d'être atteint

La réforme municipale reste inachevée. Le renforcement du niveau supralocal est, selon les régions du Québec, une réalité bancale. Plusieurs élus de communautés rurales voudraient restreindre les pouvoirs de leurs collègues des villes-centres voisines. Certaines villes de taille moyenne préféreraient que des fusions viennent compléter la nouvelle carte municipale. Dans le premier de deux articles, Mario Cloutier expose aujourd'hui la vision des plus petites municipalités.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Premier de deux articles

La ministre Louise Harel est partie trop vite. Même si certains stratèges péquistes disent le contraire, estimant que les fusions municipales coûteraient de précieux votes au PQ lors des prochaines élections, dans le monde municipal, toutefois, il est clair que la réforme Harel a laissé des choses en plan.

«La réforme municipale n'est pas terminée. Il manque une partie qui est le renforcement des MRC et du

niveau supralocal. On ne peut pas faire une partie de la réforme et laisser l'autre en plan trop longtemps», estime le professeur-chercheur de l'INRS, Jean-Pierre Collin.

Membre de la Commission Bédard sur les finances et la fiscalité locales, document à l'origine de la réforme, et siégeant plus récemment au comité d'orientation du groupe de travail sur les MRC à caractère urbain et rural, M. Collin ajoute que «l'équilibre dans les MRC mixtes va demeurer un problème pour un certain temps».

Juste avant le congé des Fêtes, le ministre Harel a présenté le méconnu projet de loi 77 visant justement le renforcement des MRC qui sont composées d'une agglomération



ARCHIVES LE DEVOIR

Louise Harel avait sans doute raison de dire que sa réforme ne pouvait s'appliquer partout au Québec de façon uniforme.

mération urbaine de plus de 10 000 habitants, mais aussi de municipalités rurales.

La loi fait passer de 28 à 26 le nombre de ces MRC, puisque celles d'Autray et de Bécancour feront désormais partie des MRC ru-

rales. La nouvelle législation apportera également des changements pour les MRC mixtes, hébergeant 700 000 habitants au Québec, sur l'élection du préfet au suffrage universel et de nouvelles règles de décision au sein des conseils de MRC.

C'est là que le bât blesse, selon la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui demande que soit sécurisée la voix des petits villages au sein des MRC à cheval entre l'urbain et le rural. La FQM, qui regroupe des représentants de près de 1000 municipalités locales et 88 MRC, souhaite étendre le plus possible l'élection du préfet au suffrage universel. Actuellement, seules six MRC rurales ont souscrit à cette option.

«On cherche une formule tout à fait nouvelle pour faire en sorte de modifier les règles du jeu du processus de prise de décisions, parce qu'en ce moment, même si on élit le préfet au suffrage universel, le maire de la ville-centre peut tout bloquer en vertu de sa double majorité au conseil», explique le président de la FQM, Michel Belzil.

VOIR PAGE A 8: RÉFORME

LES ACTUALITÉS

900 lits d'hôpitaux fermés

Pas de quoi émouvoir David Levine

Ce qui compte, dit le ministre, c'est le temps d'attente

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Selon le ministre délégué à la Santé, David Levine, les 900 lits fermés dans les hôpitaux de Montréal ne doivent pas être une source d'inquiétude, si les délais d'attente pour des chirurgies ou dans les salles d'attente demeurent acceptables.

Dans son édition d'hier, *Le Devoir* dévoilait hier que près de 900 lits sont fermés depuis des mois dans les hôpitaux de la région de Montréal, en raison de la pénurie de personnel infirmier.

Mais, selon David Levine, le redressement du nombre de lits est amorcé depuis le début des années 90 dans la région de Montréal et continue de se poursuivre d'année en année, manque de personnel ou pas. Hier, ce dernier a soutenu que le nombre de lits ne devait plus servir d'étalon unique pour mesurer la capacité des hôpitaux à soigner des malades.

«On va finir par ne plus parler de lits, mais bien de temps d'attente. Car le but est de réduire au minimum le temps d'attente», a soutenu le ministre délégué.

«Le manque de personnel est très réel et on espère en avoir un peu plus. Est-ce un peu trop serré [le nombre de lits]? Je pense que oui. Mais je pense pas qu'on doive rouvrir ces 900 lits demain matin», a-t-il insisté.

Selon David Levine, ce qui importe avant tout, c'est que les services soient donnés. Pendant que des lits d'hôpitaux de courte durée étaient fermés, la Régie régionale de la Santé de Montréal-Centre a ouvert quelque 348 lits de longue durée pour accueillir des patients nécessitant des soins prolongés. «L'important, c'est qu'il y ait un transfert vers d'autres types de soins parfois plus adaptés aux besoins des patients», a-t-il défendu.

En visite à l'Hôpital général juif de Montréal hier matin, le ministre Levine s'est montré impressionné par la gestion de cet hôpital, reconnu pour l'efficacité de son urgence. Et cela, même si 70 des quelque 500 lits de l'hôpital sont fermés. «Ils parviennent à maintenir les objectifs à l'urgence, a-t-il dit, parce qu'il y a une gestion très serrée de tous les lits de l'hôpital.»



David Levine

Les 500 mégawatts supplémentaires

Des audiences publiques sont inutiles, selon Hydro

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec ne veut pas seulement obtenir 500 nouveaux mégawatts pour fournir à l'aluminerie Alouette ceux qui ont été promis par Québec; la société d'État veut les obtenir sans audiences publiques, a précisé son porte-parole hier, Marc-Brian Chamberland.

Selon ce dernier, l'affaire est entendue quant à la pertinence de trouver ce bloc d'électricité quelque part puis qu'il est déjà l'objet d'un contrat avec le gouvernement.

En vertu de son *Plan d'approvisionnement*, déposé auprès de la Régie de l'énergie à la fin d'octobre, Hydro-Québec aurait besoin de 1000 MW d'ici à 2006. La Régie a autorisé la société d'État, malgré l'opposition de plusieurs organismes environnementaux et de consommateurs, à aller en appel d'offres au début de l'année, sans audiences publiques, pour un bloc d'énergie de 600 MW, se ralliant à la thèse de l'urgence invoquée par Hydro. Mais les régisseurs ont décidé que les 400 autres MW demandés devraient faire l'objet d'une audience portant sur la pertinence de ce autre bloc d'énergie et aussi sur la meilleure manière de les obtenir.

Reste à savoir auquel des deux blocs, celui de 600 MW autorisé sans audience ou celui des 400 MW avec audience, les régisseurs vont accoupler la dernière requête d'Hydro-Québec pour 600 nouveaux mégawatts.

Pour la société d'État, l'affaire est entendue. Comme ce bloc de 500 MW ferme est nécessaire en raison d'un contrat, dont la société d'État jure qu'elle en ignore les exigences au moment de produire son *Plan d'approvisionnement*, l'audience devient superflue.

Mais déjà des organismes actifs devant la Régie pensent qu'il faut, au contraire, débattre des enjeux de cette importante commande gouvernementale en audience et comment il faut obtenir cette énergie par contrat ou par un programme d'économies. De plus, un des organismes accrédités songeait hier à demander une audience pour éviter aux consommateurs d'avoir à payer six ou sept cents du kWh pour de l'électricité revendue aux alumineries autour de trois cents.

Hydro-Québec a plaidé dans d'autres causes qu'il ne fallait pas augmenter les tarifs des consommateurs si Québec, dans sa mansuétude, voulait offrir à un secteur industriel précis un programme de subvention déguisé à travers des prix de soutien. Le gouvernement, actionnaire principal, soutenait Hydro, devrait absorber la perte équivalente à une véritable subvention.

Certains pensent aujourd'hui que la Régie doit appliquer le même principe et que c'est au gouvernement d'absorber sous forme de dividendes réduits pendant 25 ans et non par une hausse tarifaire générale de cette durée le «programme de subventions déguisées» que constitue le nouveau bloc d'énergie attribué aux alumineries.

Commission Romanow

Les francophones hors-Québec ne veulent pas être les grands oubliés

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le président de la Commission sur l'avenir de la santé au Canada, Roy Romanow, s'est fait rappeler de ne pas oublier le sort des francophones de l'extérieur du Québec dans son rapport final.

La Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) a profité de la première journée de consultations publiques de la Commission, qui se déroulait à Regina, en Saskatchewan, pour se faire entendre et émettre des suggestions pour assurer aux minorités francophones des services de santé en français, peu importe la province où ils demeurent.

«On veut qu'il [M. Romanow] respecte la valeur fondamentale de la dualité linguistique dans ses considérations de la révision des soins de santé au Canada», souligne Georges Arès, le président de la FCFA. L'organisme

soutient que le manque de services de santé en français compromet l'efficacité des diagnostics, des démarches et des consultations médicales. «Soigner les francophones en anglais s'avère inefficace et coûteux», ajoute M. Arès.

Les communautés francophones sont en mesure de déterminer leurs besoins et de trouver des moyens et des façons innovatrices pour offrir des services de santé, ont témoigné les représentants de la FCFA.

Le respect des deux langues officielles devrait donc être inscrit comme le sixième principe soutenant la Loi canadienne sur la santé, ce qui aurait pour conséquence de garantir des services de santé en français d'un océan à l'autre. «C'est le gouvernement fédéral qui doit être là pour s'assurer que cette dualité linguistique soit respectée», poursuit M. Arès. La FCFA, en collaboration avec d'autres groupes, travaille pour convaincre Ottawa d'amender sa Loi sur la santé en ce sens.

Québec-Ontario

La querelle de la construction se poursuit de plus belle

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Jugéant «inacceptable» l'attitude de l'Ontario, le Québec réactivera sa plainte devant le Secrétariat sur l'Accord canadien sur le commerce intérieur, a annoncé hier le ministre du Travail, Jean Rochon.

M. Rochon réagissait à une décision de son homologue ontarien, Chris Stockwell, qui a annoncé, plus tôt, hier que l'Ontario mettrait en vigueur, dès la fin de semaine prochaine, les sanctions contre les travailleurs québécois de la construction.

L'Ontario avait menacé d'agir il y a un mois et des négociations de dernière minute n'ont pas abouti.

Parmi les mesures punitives que l'Ontario appliquera dès samedi, il y a l'interdiction pour les entreprises québécoises de construction de soumettre leur candidature pour des projets de construction du gouvernement ontarien.

De plus, les entreprises québécoises de construction faisant affaires dans le secteur privé en Ontario devront s'enregistrer et faire un dépôt de 10 000 \$.

«C'est un geste inapproprié et excessif de l'Ontario, a réagi le ministre Rochon. C'est surtout une violation flagrante de l'Accord canadien sur le commerce intérieur.»

C'est pourquoi le Québec portera plainte dès le 9 mars, lorsque les premières mesures punitives auront été prises. Une première plainte avait déjà été déposée en 1999 par le Québec auprès du Secrétariat chargé de gérer l'Accord canadien, puis suspendue à la suite d'une entente à l'amiable entre les deux provinces.

C'est cette plainte qui sera «réactivée». L'Ontario se plaint du fait que des travailleurs québécois de la construction peuvent œuvrer librement en Ontario pendant que ceux de l'Ontario ne jouissent pas du même privilège au Québec. Ils en seraient empêchés par les règles de compétence professionnelle en vigueur au Québec.

M. Rochon a rejeté hier les allégations ontariennes, soulignant que les heures de travail effectuées au Québec par des Ontariens avaient augmenté de 168 % depuis 1996.

«L'Ontario demande au Québec de mettre fin à son régime de qualification professionnelle dans l'industrie de la construction. Cette demande est irrecevable», a dit le ministre Rochon.

Le Bureau québécois de liaison de Gatineau mis sur pied récemment recensera à compter de la semaine prochaine les entreprises et les travailleurs québécois touchés par la mesure ontarienne afin de leur apporter le secours nécessaire, a conclu le ministre Rochon.

Il définit toujours la catégorie automobile qu'il a créée.

Le RX 300 fut le premier véritable utilitaire sport de luxe. Et c'est toujours le seul à offrir un confort de roulement digne d'une Lexus tout en vous faisant bénéficier des capacités hors route d'un utilitaire sport pur-sang. Dotés d'un dispositif de contrôle du dérapage du véhicule, de quatre roues motrices, d'un régulateur de traction et de freins ABS, les RX 300 2002 répondront à toutes vos attentes. L'équipement des deux versions comprend : intérieur cuir, sièges avant chauffants,

panneau de toit transparent et rétroviseurs à atténuation électrochromique. Et alors que l'Édition Luxe a des garnitures en ronce de noyer, l'Édition Sport, elle, est rehaussée de garnitures en aluminium brossé (et d'un aileron arrière). Tout cela dans un véhicule capable de vous emmener pratiquement n'importe où.


Pour contacter un concessionnaire Lexus ou en savoir plus : 1 800 26-LEXUS • www.lexus.ca

Le RX 300 Édition Luxe, au prix de 51 250 \$*

PAR MOIS : 585\$†

Le RX 300 Édition Sport, au prix de 52 100 \$†

PAR MOIS : 595\$†

À la conquête de la perfection. 

LE LEXUS RX 300 2002

*Le taux d'intérêt de 6,9 % s'applique à des plans de location de 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002 neufs. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et elle ne peut être combinée à aucune autre offre. EXEMPLE DE PAIEMENT : RX 300 (Groupe B). Taux d'intérêt de 6,9 % - Durée : 36 mois - PDSF : 51 250 \$ - Acompte ou échange équivalent : 9 660 \$ - Mensualité de location : 585 \$ - Dépôt de garantie : 500 \$ - Limite de kilométrage : 24 000 km par an. Frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si couvert au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, assurance et toutes taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 1^{er} avril 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

†Le taux d'intérêt de 6,9 % s'applique à des plans de location de 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002 neufs. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et elle ne peut être combinée à aucune autre offre. EXEMPLE DE PAIEMENT : RX 300 (Groupe C). Taux d'intérêt de 6,9 % - Durée : 36 mois - PDSF : 52 100 \$ - Acompte ou échange équivalent : 9 660 \$ - Mensualité de location : 595 \$ - Dépôt de garantie : 500 \$ - Limite de kilométrage : 24 000 km par an. Frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si couvert au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, assurance et toutes taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 1^{er} avril 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CONCOURS PHILOSOPHER
Pour participer, adressez-vous au responsable de votre collège.

14 au 17 mars 2002
Palais des Congrès de Montréal
Salon des Vins et spiritueux de Montréal



Michel David

La phobie de l'astuce

« Vous allez voir, c'est assez astucieux... » En ce jour de la fin de novembre 1995, Jacques Parizeau était très fier de lui. Il prenait un plaisir manifeste à faire languir les journalistes qui se demandaient bien comment il allait lancer sa campagne préréférendaire.

Les commissions itinérantes sur la souveraineté imaginées par Jean-François Lisée ont été rangées depuis longtemps dans la boîte à souvenirs, mais le PQ a été stigmatisé par l'«astuce» presque autant que par la malheureuse allusion à l'argent et aux votes ethniques.

Depuis ce jour, à tort ou à raison, toutes ses initiatives à caractère constitutionnel ont été perçues par l'opposition libérale comme autant d'astuces: la commission parlementaire sur la déclaration de Calgary, la loi 99, la Commission Larose sur la langue, etc. Une véritable phobie.

Il était donc inévitable que l'annonce du dépôt prochain d'un projet de loi qui permettra de tenir simultanément une élection générale et un référendum soit accueillie par des cris d'orfraie au PLQ. Il ne peut évidemment s'agir que d'une nouvelle trouvaille visant à enfermer les Québécois dans la «cage à homards».

Soit, les apparences sont parfois trompeuses, mais on peut difficilement reprocher au PLQ de se méfier de cette soudaine urgence, au moment où le gouvernement Landry est en perte de vue. Pour reprendre une image déjà utilisée par Jean Charest, demander à l'opposition d'y concourir, sans connaître l'objet du référendum, équivaut à demander aux poulets de voter pour le colonel Sanders. Personne au Québec ne croit un seul instant que M. Landry ressent tout d'un coup le besoin de consulter la population sur les appareils à loterie vidéo.

Dans les circonstances, il incombe au gouvernement de fournir la preuve de sa bonne foi. Le premier ministre a indiqué qu'un référendum tenu en même temps qu'une élection générale pourrait porter sur n'importe quel sujet, pour autant que le «*destin national*» ne soit pas en cause.

Cette restriction est beaucoup trop vague. Prise au pied de la lettre, elle permettrait de tenir un référendum portant sur un chambardement complet de la fédération canadienne, pour autant qu'il ne s'agisse pas de la quitter. Du moins, pas tout de suite.

Bien entendu, rien ne s'oppose — sauf la loi C-20 sur la clarté — à ce que le gouvernement Landry soumette à la population son projet de nouvelle «union confédérale» à l'européenne ou tout autre projet visant à redéfinir le statut politique du Québec, pour autant que cette consultation soit distincte d'une élection.

Pour éviter toute confusion, la nouvelle loi devrait stipuler qu'un référendum coïncidant avec une élection générale pourra porter sur tout projet de réforme dont la mise en œuvre serait possible dans le cadre du champ de compétence que la constitution reconnaît présentement au Québec.

Si le gouvernement refuse cette condition, tout le monde comprendra qu'il y a bel et bien astuce et qu'il cherche simplement un moyen de détourner l'attention de son bilan au cours de la prochaine campagne électorale, tout en créant les «conditions gagnantes» d'un nouveau référendum sur la souveraineté.

En décembre dernier, un sondage Léger Marketing-Le Devoir établissait à 77 % la proportion de Québécois favorables à un rapatriement de points d'impôt. Le rapport de la commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, qui sera rendu public la semaine prochaine, fera état de résultats du même ordre, au Québec comme dans le reste du pays.

Il n'y a aucune chance qu'un référendum qui se tiendrait en même temps qu'une élection générale donne un tel résultat. Inévitablement le «consensus» québécois et, en conséquence, le rapport de forces avec Ottawa en sortiront affaiblis.

Coïncidence, à peine 48 heures après que M. Landry eut annoncé son intention de modifier la Loi sur la consultation populaire, un groupe de personnalités constitué principalement de souverainistes, mais aussi de représentants de l'ADQ, fondait le Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ).

Le principal instigateur du mouvement, Marc Brière, vieux compagnon d'armes de René Lévesque, avait déjà proposé dans son livre *Le Québec, quel Québec?*, publié l'an dernier, un projet de constitution d'une république québécoise parfaitement compatible avec la constitution canadienne, où le lieutenant-gouverneur assumerait la fonction de président de la république.

Il est clair que les libéraux y verraient encore un coup fourré. M. Brière estime qu'on met la charrie devant les boeufs en voulant faire la souveraineté avant d'avoir cimenté la nation québécoise par une constitution, mais quelle utilité aurait l'exercice s'il était boudé par un parti qui représente près de la moitié de la population, dont la quasi-totalité des non-francophones?

Il est vrai que la rédaction d'une nouvelle constitution québécoise est un projet que les libéraux québécois caressaient déjà à l'époque du rapport Gérin-Lajoie (1968). Le Livre beige de Claude Ryan (1980) insistait également sur le droit des provinces de modifier leur constitution interne, notamment leur système électoral.

C'était cependant avant la phobie de l'astuce. Les souverainistes diront que Robert Bourassa a péché bien avant Jacques Parizeau, en pervertissant l'esprit de la loi 150 pour tenir un référendum sur l'accord de Charlottetown. Possible, mais le résultat est que cette voie est maintenant bloquée pour longtemps.

mdavid@ledevoir.com

Une journaliste canadienne est blessée en Afghanistan

Deux assaillants ont lancé un engin explosif sur le véhicule dans lequel Kathleen Kenna prenait place

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Une journaliste canadienne, Kathleen Kenna, du *Toronto Star*, a été gravement blessée dans une embuscade en Afghanistan, quand au moins deux assaillants ont lancé un engin explosif sur le véhicule où elle se trouvait, a rapporté le quotidien, hier.

«Je ne sais pas ce que c'était, si c'était un tir d'arme à feu ou une grenade qui a frappé le véhicule», a raconté Bernard Weil, un photographe du *Star* qui accompagnait Mme Kenna. «Les vitres ont éclaté. J'ai sauté hors de la voiture.»

Mme Kenna, qui est âgée de 47 ans, était assise à l'arrière du véhicule. Elle a crié «J'ai été touchée!» au moment de la déflagration. Elle a été blessée à la jambe, a fait savoir un porte-parole du *Star*.

Mme Kenna, son mari Hadi Dadashian, le photographe du *Star* et un chauffeur afghan effectuaient un trajet de 150 kilomètres sur la route principale reliant Kaboul à Gardez, situé dans l'est de l'Afghanistan, où se sont déroulés de violents combats au cours des derniers jours.

D'autres journalistes appelés au secours

Une mini-fourgonnette transportant un reporter et un photographe de l'Agence France-Presse, qui précédait le véhicule de Mme Kenna, n'a pas été attaquée. M. Weil a dit qu'il avait appelé à l'aide l'équipe de l'AFP qui s'était arrêtée pour photographier les B-52 survolant l'endroit. Selon l'éditrice en chef du *Star*, les gens d'AFP ont immédiatement fait demi-tour pour venir au secours des victimes.

Des militaires américains ont donné les premiers soins à Mme Kenna dans un hôpital voisin avant de l'acheminer, par voie aérienne, à un établissement médical non identifié.

M. Weil, M. Dadashian et le conducteur étaient en état de choc et ont subi une perte temporaire de l'ouïe et des éraflures, mais pas de blessure grave, a indiqué le porte-parole du quotidien.

L'embuscade s'est produite près de l'endroit où au moins neuf militaires américains ont été tués et une quarantaine blessés, plus tôt hier, dans d'intenses affrontements qui ont engendré les pires pertes du côté américain depuis le début de la guerre, il y a cinq mois, a fait savoir le Pentagone.

Mme Kenna travaille pour le *Toronto Star* depuis 1981. Elle avait inauguré en septembre le bureau du quotidien en Asie du sud, et presque immédiatement commencé à couvrir les affrontements en Afghanistan.



Kathleen Kenna

REUTERS

Meurtre d'un policier Le suspect court toujours

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les policiers ont procédé à plusieurs interventions hier dans l'est de Montréal afin de mettre la main au collet de Stéphane Boucher, l'auteur présumé du meurtre de l'agent Benoît L'Écuyer abattu jeudi dernier sur l'autoroute 40. Ils ont fait chou blanc. Le suspect, considéré comme armé et dangereux, demeure introuvable.

Selon des témoignages de citoyens, l'homme de 24 ans aurait été aperçu récemment dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, mais les visites effectuées hier par les policiers dans plusieurs logements de ce secteur ont été vaines. Même si on croit que le suspect est resté dans la région de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal a demandé qu'un mandat d'arrestation pancanadien soit émis contre lui.

Ce qui ne facilite pas le travail des policiers, c'est que le fugitif aurait utilisé un nom d'emprunt au cours des dernières semaines, celui de Jacques Duquay. On espère que cette nouvelle information et la diffusion d'une seconde photo, plus récente que celle rendue publique la semaine dernière, accéléreront les recherches et forceront le suspect à se rendre. Stéphane Boucher n'a rien à craindre pour son intégrité physique s'il prend l'initiative de se livrer aux policiers, a-t-on répété hier.

Rappelons que le patrouilleur Benoît L'Écuyer, 29 ans, a été atteint par quatre projectiles jeudi matin lors d'une fusillade survenue sur l'autoroute 40 à la hauteur du boulevard Ray-Lawson. Des trois occupants de la voiture que les policiers pourchassaient, seul Stéphane Boucher a pu prendre la fuite. Au moment du meurtre, il était recherché pour bris de conditions.

Generoso Schiavone, 22 ans, appréhendé peu après la fusillade, a d'ailleurs brièvement comparu hier matin au Palais de justice de Montréal. Schiavone a vu son enquête sur le cautionnement reportée à vendredi prochain. Il fait face à six accusations de vol qualifié, vol, séquestration et complot pour des événements survenus le 22 février dernier.

L'autre membre du trio, Karine Fleurent, aussi âgée de 22 ans, a été remise en liberté après avoir plaidé coupable à des accusations de vol et de possession simple de marijuana. Elle avait omis de se présenter en Cour, en octobre dernier, pour répondre de ces accusations. La jeune femme, qui n'a aucun antécédent judiciaire, a bénéficié d'une sentence suspendue d'un an.

On attend des policiers de partout au pays et des États-Unis pour les funérailles de l'agent L'Écuyer qui seront célébrées cet après-midi à 14h à la Basilique Notre-Dame. Un rassemblement est prévu à 11h au Marché Bonsecours et la procession seindra ensuite à la basilique pour la cérémonie.



Stéphane Boucher

Avec la Presse canadienne

EN BREF

Tous les Montréalais sont invités au sommet

(Le Devoir) — Que les citoyens des arrondissements représentés par Pierre Bourque se rassurent: ils pourront participer au Sommet de Montréal. Tel est le message lancé hier par le maire Gerald Tremblay par voie de communiqué. «Les Montréalais de tous les arrondissements de la Ville de Montréal auront la possibilité de participer au Sommet de Montréal, peu importe les propos et les gestes du chef de l'opposition», a-t-il déclaré en réaction à la décision de Pierre Bourque de ne pas participer au sommet qui aura lieu les 4, 5 et 6 juin. Le maire a déploré ce qu'il considère être «une prise de position irresponsable qui n'aurait comme seul résultat que de priver des milliers de Montréalais de leur droit le plus fondamental, soit celui de participer à l'édification de leur nouvelle ville». Malgré cela, M. Tremblay affirme que tous auront l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de leur nouvelle ville.

Richard Desjardins s'oppose au projet de Boralex

(PC) — Nouvelle croisade pour le chanteur poète Richard Desjardins. L'auteur du film *l'Erreur boréale* paraitra maintenant une rivière du nord-est de l'Abitibi, la Mégiscane, à 10 kilomètres de Senneterre, sur laquelle la compagnie Boralex, une filiale de Groupe Cascade, projette de construire une centrale hydroélectrique. «La Mégiscane est le plus beau cadeau que Dieu nous a donné, c'est le plus beau cadeau que l'on donnera à nos enfants», résume le chanteur dans un communiqué co-signé par le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), le Regroupement écologiste de Val d'Or et environs (REVE) et la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK). D'autre part Richard Desjardins, qui n'a pu être joint hier puisqu'il se trouvait toujours dans l'avion le ramenant du Mexique, participera aussi à un colloque sur la forêt boréale, au Gesù, vendredi prochain. Il y figurera à titre d'orateur de concert avec le chercheur de l'université Laval Luc Bouthillier, et deux porte-parole des Premières Nations, Roméo Saganash et Ghislain Picard.

Gare au superpou

(PC) — Un pou capable de résister à la perméthrine, longtemps considérée comme un remède miracle, aurait élu domicile au Québec. Ce superpou a été découvert en 1993 en Israël, puis repéré en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, dans l'Ouest canadien. Le dernier numéro de la revue américaine *Archives of Dermatology* estime que la résistance des poux aux traitements vendus en pharmacie atteint désormais une dimension «chronique» aux États-Unis. Au Québec, la présence de superpoux a été constatée dans plusieurs régions, mais elle n'a pas entraîné une recrudescence du nombre de personnes infestées.

Camps d'été 2002
2 0 0 2

CAMPS de JOUR ARTISTIQUES
Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents

Jazz, funky, chant-danse, vidéo, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

L'École pour tous!
LOUISE LAPIERRE DANSE
Au cœur du plaisir Mont-Royal
(514) 521-3456
dancelapierre@ca

Enfants Deslongchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TEL.: 274-2442

Chaque année, l'ostéoporose affecte la vie de milliers de Québécoises de plus de 40 ans. Communiquez avec nous ou consultez votre médecin pour en savoir plus.

1 877 369-7845
(514) 369-7845
www.osteoporose.qc.ca

Se prendre en main est le travail de toute une vie.

Camps d'été 2002
2 0 0 2

CAMPS de JOUR ARTISTIQUES
Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents

Jazz, funky, chant-danse, vidéo, mode et théâtre
Spectacle à chaque camp
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

L'École pour tous!
LOUISE LAPIERRE DANSE
Au cœur du plaisir Mont-Royal
(514) 521-3456
dancelapierre@ca

PROGRAMME COMPLET
EXCURSION DE CANOT
APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
PROGRAMME DE FORMATION

www.wabikon.com
(416) 483-3172

Le camp international pour filles et garçons de 6 à 17 ans
Des sessions de 10 jours, 3 et 6 semaines
Service d'autobus à partir de Montréal et d'Ottawa
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

École d'été BCS 2002

Venez apprendre tout en vous amusant à

l'École de langue estivale BCS

Un programme d'immersion en résidences pour garçons et filles de 11 à 15 ans.

- Cours de français ou d'anglais en salle de classe
- Petits groupes d'étudiants de diverses nationalités
- Gamme complète de sports et de loisirs en français et en anglais

Du 30 juin au 27 juillet 2002

Bishop's College School • Lennoxville (Québec) • Canada J1M 1Z8
Tel.: 819.566.0227 poste 319 • Telex: 819.822.8917
Courriel: summer@bishopscollegeschool.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Micheline Ruelland au 985-3322 ou à mruelland@ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

Semaine de relâche

Un hiver qui rend sceptiques les vacanciers de mars

Les travailleurs des stations de ski ont tout fait pour protéger l'état des pistes malgré les conditions climatiques hasardeuses

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Vous avez tout mis sur les sports d'hiver pendant cette semaine de relâche? Mal vous en prendra. La météo des derniers jours, sorte de méli-mélo soleil, brise printanière, giboulées de mars et froid de canard, a modifié le portrait des montagnes et sous-bois, donnant du fil à retordre aux skieurs débutants qui devront mordre la glace...

Que donne la pluie suivie du gel? Cette question aura certainement angoissé nombre de propriétaires de centres de ski, conjugués à quelques milliers de vacanciers spontanément tournés vers les sports d'hiver à la faveur de la semaine de relâche. La glace, ennemi numéro un des sportifs autres que patineurs,

[hier], c'est le retour à la normale, c'est vraiment comme si rien ne s'était passé», explique Maude Bédard, du Mont Sainte-Anne, près de Québec. «Les dameuses permettent de retourner la neige et de la recycler en quelque sorte, ça fait des bases fermes, avec quelques endroits glacés, mais c'est du très beau ski.»

Si le Centre de ski de fond Mont-Tremblant, à Saint-Jovite, ne laissait hier aux skieurs que ses pistes faciles, en raisons des conditions trop glacées, la patinoire du parc Lafontaine, à Montréal, était elle aussi fermée de manière indéterminée, les pluies de dimanche ayant eu un effet désastreux sur la surface. Au Vieux-Port cependant, tout fonctionnait très rondement.

Reste toujours la cabane à sucre

Les mordus de ski et de planche ne se laisseront sans doute pas freiner par ces petits déboires météorologiques. Quant aux autres, qui se désespèrent d'occuper la relâche par des activités extérieures, ils n'auront qu'à se consoler: les érablières coulent à flots, nous dit-on, ce qui pourrait être l'occasion d'aller se sucrer le bec plus tôt cette année au lieu de passer la semaine devant un écran de cinéma...

a modifié le paysage des montagnes, mais les centres de ski estiment que le jeu en vaut encore la chandelle.

Si Montréal a battu un «nouveau record» en fin de semaine avec un maximum de 11,2 °C (nous avions eu 8,3 °C en 1965!), les précipitations qui se sont abattues un peu partout au Québec ont certainement fait peur à nombre de vacanciers qui avaient misé sur la relâche pour s'adonner aux sports d'hiver. «Les téléphones ont beaucoup sonné ce matin, explique Louise Gadbois, directrice du marketing au Mont-Orford, en Estrie, où 90 % des pistes étaient ouvertes hier. Les gens étaient inquiets à cause de la pluie et du froid. Nos pistes sont, disons, plus rapides, mais les conditions sont très belles.»

Et ailleurs?

Même son de cloche là où nous avons appelé hier: du Mont-Sainte-Anne au Mont-Saint-Bruno, en passant par Tremblant, les dameuses avaient rudement travaillé pendant la nuit, et même parfois encore hier matin, pour réparer les dommages causés par la pluie de la veille. «Neige granuleuse fine sur fond ferme», définissait-on comme conditions de neige partout où nous avons appelé.

À Sainte-Anne, où la pluie s'est transformée en neige dimanche, on a dû ouvrir les pistes graduellement hier histoire de s'assurer de leur bon état avant de les ouvrir à la manne de skieurs attendus. «Ne soyez pas inquiets, nous travaillons très forts pour vous assurer un ski inoubliable», disait-on en substance sur le message téléphonique dévoilant l'état des pistes. «Aujourd'hui



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Les amateurs de sensations fortes ne se laisseront pas décourager par les conditions climatiques erratiques.

LAFLEUR

Mario Langlois reçoit
«Le dernier des vrais»,
Guy Lafleur.

Aux amateurs de sports ce soir, dès 16 h 00.

CKAC 730
UN MOT VAUT MILLE IMAGES.

Grippe

Le virus Panama bat en retraite... jusqu'à l'hiver prochain

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Alors que le printemps fait mine de pointer son nez, le virus de la grippe est sur le point de battre en retraite. Surnommée Panama, la souche virale de type A qui a déferlé sur le Québec cette année était de la même famille que celle qui avait frappé dur chez les athlètes aux Jeux de Nagano en 1998. Et d'ores et déjà, on prévoit que cette virulente souche sera des nôtres l'hiver prochain.

Bon an mal an, on estime qu'entre 500 000 et un million de Québécois, soit 10 % à 15 % de la population, sont victimes du virus de la grippe chaque année. Si vous n'êtes pas encore tombé au combat cet hiver, peut-être échapperez-vous aux attaques de l'épidémie qui a atteint son apogée la semaine dernière et qui va mourir de sa belle mort à la fin mars.

Selon le D^r Yves Robert, médecin conseil au ministère de la Santé et des Services sociaux, la souche virale qui a frappé le Québec, appelée Panama 99, n'était pas piquée des vers cette année. «Il s'agit d'un virus de type A classique, qui a un caractère épidémique beaucoup important que les virus de type B ou C. Cela veut dire que la grippe est beaucoup plus contagieuse et que ses symptômes sont plus féroces», explique-t-il.

Pas étonnant donc que ses victimes aient eu la vie dure, puisque la souche Panama 99 s'apparente à la grippe de Sydney, qui avait déferlé sur des bataillons entiers d'athlètes en 1998 aux Jeux d'hiver de Nagano, forçant même l'abandon de la compétition du désormais célèbre duo de patineurs Salé-Pelletier.

Compte tenu des observations faites dans le monde par les différents postes de contrôle de la grippe, notamment en Asie, on sait d'ores et déjà que cette même souche de type A sera parmi nous l'an prochain. La souche Panama sera d'ailleurs incluse au vaccin en voie de confection pour le programme de vaccination de l'an prochain.

Si l'on suit le virus à la trace, c'est que les pandémies de grippe naissent en juillet et août dans les pays de l'hémisphère Sud où les populations sont en contact étroit avec les animaux et les oiseaux domes-

tiques, principaux réservoirs du virus de la grippe. Transmis chez l'humain par les gouttelettes de salive, le virus voyage ensuite de continent en continent et atteint l'hémisphère Nord durant l'hiver.

Malgré sa virulence, on ignore si la grippe a fait plus de victimes cette année que par les années antérieures. «Nous n'avons pas encore de données sur les hospitalisations et sur les diagnostics posés par les médecins. Les indicateurs ne sont pas assez précis pour savoir par exemple combien de personnes sont décédées de la grippe», explique le D^r Robert.

Certaines études évaluent toutefois à 50 000 le nombre de hospitalisations qu'entraîne la grippe chaque année au Canada et à 5000 le nombre de décès. Selon le D^r Robert, on devrait plutôt parler de surmortalité due à la grippe, puisque les personnes malades et âgées décèdent plutôt des complications dues à la grippe que du virus lui-même.

Même si 1,5 million de Québécois ont été vaccinés contre la grippe, ce n'est pas demain la veille que le vilain virus sera éradiqué de nos hivers. D'autres agents, comme le virus respiratoire syncytial (VRS), s'occupent de tenir nos systèmes immunitaires (et nos salles s'urgence!) en alerte dès le début de la saison froide. «Si on s'attend à ce que la vaccination empêche les urgences de déborder on se trompe, croit le D^r Robert. On oublie que les urgences débordent même en juillet. La corrélation entre vaccin et urgence n'est pas magique. L'hiver appelle une consommation de soins accrue dans les urgences et la grippe n'est qu'un de ses facteurs.»

En fait, le vaccin, administré à une population réduite, aurait surtout le bénéfice de protéger les personnes hautement à risque contre les complications, parfois sévères, de la grippe. Ainsi, le programme de vaccination permet d'atteindre 60 % des personnes âgées, 80 % des personnes vivant en centre d'hébergement et environ 65 % des personnes souffrant de maladies chroniques.

Mais le vaccin n'est pas un gage contre l'infection de la grippe. «Nous ne sommes jamais à l'abri d'une mutation du virus, car nous luttons contre un micro-organisme qui a une capacité d'adaptation énorme», soutient le D^r Robert.

LE DEVOIR

LE MONDE

radio-classique
99.5
cjp
m-montreal

Mugabe assure ses arrières

Chrétien joue les modestes

Épargné dans l'immédiat par le Commonwealth, le président Robert Mugabe a poursuivi hier ses tactiques de harcèlement contre son rival Morgan Tsvangirai, alors que le quotidien britannique *The Sunday Telegraph* révélait que M. Mugabe avait envoyé 23 millions de dollars en Malaisie dans l'éventualité où il devrait quitter le Zimbabwe après le scrutin du week-end prochain.

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Au sommet du Commonwealth à Coolumb en Australie, qui prend fin aujourd'hui, les 54 pays membres ont convenu de donner une autre chance à M. Mugabe, tout en le menaçant de sanctions si le scrutin présidentiel n'était pas tenu dans des conditions libres et équitables. «*Ils sont prévenus que, si les élections ne sont pas libres, il y aura des conséquences*», a déclaré le premier ministre Jean Chrétien.

Le Commonwealth a rejeté l'idée de sanctions immédiates, une idée soutenue par la Grande-Bretagne et l'Australie mais à laquelle s'opposait nettement les pays africains. Apparemment piloté par le Canada, un compromis a été atteint qui confie à un comité *ad hoc* formé du premier ministre australien John Howard, du président nigérian Olusegun Obasanjo et l'ex-président sud-africain Thabo Mbeki la responsabilité de punir ou non le Zimbabwe à la lumière du rapport que feront la cinquantaine d'observateurs électoraux du Commonwealth sur le déroulement des élections.

Les plus sceptiques estiment que M. Mugabe a maintenant le champ libre. Ils signalent que la présence de MM. Obasanjo et Mbeki au sein du comité pré-munit en fait le président sortant zimbabwéen contre l'imposition de sanctions. C'est aussi un Nigérian, l'ex-président Abdulsalam Abukabar, qui est à la tête de la mission du Commonwealth.

Dimanche si impliqué dans la discussion, M. Chrétien refusait pourtant hier d'assumer la paternité de ce compromis sans lequel le sommet menaçait de prendre fin sur des signes de division raciale. Curieusement, M. Chrétien n'était pas au nombre de ceux félicités hier par M. Howard, hôte du sommet de cette année. En revanche, le premier ministre australien a déclaré avoir «*particulièrement apprécié*» la contribution de M. Obasanjo, de M. Mbeki et du premier ministre britannique Tony Blair. M. Obasanjo a qualifié, lui, le rôle de M. Chrétien de «*très parallèle*». L'entourage de M. Chrétien, au départ si rapide à vanter son implication, se faisait plus modeste hier, estimant qu'il importait peu de savoir sur qui devrait rejaillir le mérite du compromis.

Hier à Harare, une réunion dans un grand hôtel entre M. Tsvangirai, des diplomates en poste dans la capitale et des observateurs aux présidentielles a été interrompue au bout d'une demi-heure par la police qui l'a déclarée «*illégitime*». L'ambassadeur espagnol a trouvé «*ridicule*» qu'on lui interdise de rencontrer le chef de l'opposition. C'est le plus récent d'une série d'actes d'intimidation faits contre M. Tsvangirai — que le pouvoir a récemment accusé de «*haute trahison*» pour avoir comploté pour assassiner le président.

M. Mugabe a fait adopter au cours des derniers mois des lois muselant les journalistes, encadrant le rôle des observateurs et restreignant le droit de vote, en même temps qu'augmentaient la violence politique et les actes d'intimidation à l'endroit de l'opposition regroupée sous le Mouvement pour la démocratie et le changement (MDC) de M. Tsvangirai, que les sondages donnent gagnant aux présidentielles. Pour M. Obasanjo néanmoins, «*il ne faut pas tenir pour acquis que les élections seront entachées d'irrégularités*».

A moins d'une semaine du scrutin, la Mission d'observation sud-africaine abonde dans ce sens. Les conditions sont loin d'être idéales, affirme-t-on au sein de la mission, mais elle croit quand même possible que les élections «*réfléteront la volonté des Zimbabwéens*».

Pendant ce temps, un journal de Pretoria, *Buenos*, rapporte que des centaines de Zimbabwéens quittent leurs maisons à cause des pénuries alimentaires et de la situation politique pour se réfugier dans les pays voisins, notamment en Afrique du Sud. Les déplacements ne sont pas massifs, disent les autorités sud-africaines, qui disent cependant vouloir se préparer à toute éventualité. *Idem* pour M. Mugabe qui, selon le *Sunday Telegraph*, aurait caché au cours des trois derniers mois des sommes totalisant 23 millions dans des banques de la Malaisie. Le journal y voit un signe que M. Mugabe prépare sa fuite s'il perd les élections. La nouvelle est tombée alors que le gouvernement suisse annonçait par ailleurs le gel de 124 millions en avoirs appartenant à M. Mugabe.

Avec AFP, Canadian Press
et le site allAfrica.com

EN BREF

Entêtement hindou

New Delhi (AFP) — Les extrémistes hindous, dont le projet de construire un temple sur l'emplacement d'une mosquée rasée il y a dix ans est au centre des affrontements entre hindous et musulmans qui ont fait 580 morts depuis mercredi, ont refusé hier de renoncer à ce projet. Malgré la demande pressante du gouvernement et d'organisations hindoues, le Conseil hindou mondial a juré que la construction du temple à Ayodhya débiterait comme prévu le 15 mars.

Les hélicoptères s'abîment en montagne

Les Américains essuient leurs premières lourdes pertes en Afghanistan, avec neuf morts et quarante blessés en 48 heures dans l'est du pays

FRANCIS TEMMAN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les Américains ont essuyé leurs premières lourdes pertes en vies humaines depuis le début de la guerre en Afghanistan, avec neuf morts et quarante blessés en 48 heures dans la plus vaste offensive lancée par les États-Unis contre des positions talibanes et d'al-Qaïda dans l'est du pays.

Ce bilan, encore provisoire, est le plus meurtrier pour les militaires américains depuis le début des opérations en Afghanistan le 7 octobre. Outre les neuf morts américains, «*plusieurs Afghans*» engagés aux côtés de la coalition ont également trouvé la mort dans cette opération, a déclaré le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, sans en préciser le nombre. M. Rumsfeld n'a pas précisé s'il incluait dans son bilan le décès en Méditerranée d'un pilote tué après s'être éjecté de son chasseur F-14 samedi au large de la Crète.

En conférence de presse, le chef du commandement central américain (CENTCOM), le général Tommy Franks, a précisé que «*plusieurs hélicoptères*» engagés dans les opérations avaient été la cible de tirs ennemis. L'un deux, un hélicoptère MH-47 Chinook des forces spéciales américaines, a dû se poser en catastrophe sur le flanc d'une montagne hier matin, après avoir été pris sous des tirs. Il n'a pas été «*détruit*», mais «*sept à huit*» soldats américains à bord sont morts, a-t-il dit.

Un deuxième MH-47 a été touché dans la même région par une grenade ennemie. L'appareil, qui a pris feu, a pu se poser puis décoller, mais le corps d'un soldat américain, apparemment tombé au moment du décollage, a été trouvé mort au sol, a précisé le général Franks. Samedi, le CENTCOM avait fait état d'un Américain et deux Afghans tués au premier jour des opérations.

Les deux hélicoptères MH-47 — des appareils lourds à double rotor utilisés pour les opérations d'infiltration/exfiltration de troupes commandos en territoire ennemi — participaient à une opération massive baptisée opération «*Anaconda*», déclenchée samedi contre des «*poches de résistance*» talibanes et d'al-Qaïda dans les montagnes d'Arma.

Entre 2500 et 3600 mètres d'altitude

M. Rumsfeld a estimé à «*plusieurs centaines*» le nombre de ces combattants retranchés dans cette zone située au sud de Gardez, dans une région appelée Shahi Kot, à une dizaine de kilomètres à l'est de Zurmat. «*Ils sont de manière évidente bien organisés. Ils sont retranchés. Ils sont bien armés et ils se battent féroce*», a noté M. Rumsfeld.

Selon le général Franks, environ 100 à 200 auraient été tués depuis le début de l'offensive samedi. «*Nous avons fait des prisonniers*», a-t-il ajouté. Environ 2000 troupes au sol participent à cette opération d'encer-



MARIO LAPORTA REUTERS

De garde à Gardez.

clément, dont 950 soldats appartenant aux forces conventionnelles et spéciales américaines, dont la 101^e division aéroportée et la 10^e division de montagne, a indiqué le général Franks.

Environ 200 autres proviennent des forces spéciales de six pays de la coalition engagés aux côtés des États-Unis (Canada, Australie, Danemark, France, Allemagne et Norvège). Le reste est composé de forces afghanes, a précisé le général Franks. La bataille se déroule entre 2500 m et 3600 m d'altitude, dans une zone enneigée d'une superficie de 150 km², en bordure de la frontière pakistanaise.

Depuis vendredi soir, l'aviation américaine a largué environ 350 bombes sur cette zone, dont des bombes thermobariques spécialement conçues pour détruire toute vie dans les réseaux de galeries souterraines, a précisé le chef d'état-major interarmées, le général Richard Myers. Environ dix bombardiers à long rayon d'action, 30 à 40 chasseurs d'attaque tactique et deux à quatre avions d'attaque au sol AC-130 ont réalisé des sorties quotidiennes depuis samedi, a-t-il ajouté.

Le dernier bilan des victimes porte à dix le total des soldats américains tués au combat depuis

le début de la guerre en Afghanistan.

En janvier, le Pentagone avait annoncé la mort sous le feu ennemi d'un «*béret vert*» des forces spéciales, le sergent Nathan Chapman, 31 ans, dans le secteur de Gardez-Khost. Hors combat, sept marines ont été tués dans le crash d'un avion de ravitaillement KC-130 en janvier au Pakistan. Enfin, en décembre, un agent de la CIA avait été tué lors d'une mutinerie dans une prison dans le nord de l'Afghanistan et trois soldats avaient trouvé la mort, victimes d'une erreur de bombardement américaine.

Par ailleurs, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies a lancé depuis trois jours une opération massive pour aider au retour dans leurs foyers de quelque 1,2 million d'Afghans réfugiés à l'étranger ou déplacés dans le pays, a indiqué hier un porte-parole à Kaboul.

Cette opération «*sera probablement l'une des plus importantes menées par le HCR ces dernières années, si la paix et la sécurité persistent*» dans ce pays ravagé par 23 ans de guerre, a expliqué à l'AFP le porte-parole, Yusuf Hassan. Cette opération a débuté vendredi à la frontière avec le Pakistan.

Droits de l'homme

Les États-Unis critiquent sévèrement leurs alliés saoudiens

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les États-Unis ont sévèrement critiqué l'Arabie saoudite, jugée peu respectueuse des droits de l'Homme au cours de l'année 2001 dans le rapport du département d'État publié hier à Washington. «*Les citoyens n'ont ni le droit ni les moyens juridiques de changer leur gouvernement*», affirment les auteurs du rapport, qui dressent la liste des «*abus*» perpétrés par le régime, notamment concernant des arrestations et des détentions arbitraires.

Le rapport note cependant qu'une loi adoptée par le conseil des ministres le 1^{er} octobre prohibe de porter atteinte à des prisonniers et autorise ceux qui sont accusés d'un crime à bénéficier des services d'un avocat. Mais les forces de sécurité (Mutawwa) continuent «*d'intimider, d'emprisonner et de détenir sans motif des Saoudiens et des étrangers, en dépit de cette loi*». «*La plupart des procès se déroulent à huis clos et les prévenus sont présentés au tribunal sans être représentés par un avocat*», insiste le rapport qui relève que «*la liberté de la presse est limitée, voire interdite*».

Des problèmes récurrents, comme la discrimination et la violence à l'égard des femmes, des minorités ethniques et religieuses, des ouvriers, sont également relevés dans le rapport. Ryad est, avec Israël et l'Égypte, l'un des principaux alliés des États-Unis au Proche-Orient.

Les États-Unis ont placé hier la lutte engagée contre le terrorisme dans le monde sous le signe de la défense des droits de l'Homme, affirmant que l'Afghanistan constituait un «*triomphe*» à cet égard.

Le rapport annuel du département d'État sur les droits de l'Homme dans le monde, le premier à être publié depuis les attentats du 11 septembre, souligne que «*notre combat contre le terrorisme fait partie d'un combat plus large pour la démocratie*».

Ce rapport destiné au Congrès scrute la situation des droits de l'Homme l'an dernier dans quelque 190 pays du monde, amis ou ennemis,

mais pas aux États-Unis eux-mêmes. L'Irak, mentionné en janvier par le président George W. Bush comme étant en tête d'un «*axe du mal*» avec l'Iran et la Corée du Nord, est fustigé sans surprise pour l'emprise «*répressive d'un parti unique*» à la dévotion du président Saddam Hussein.

Le Pakistan et l'Arabie saoudite, deux pays-clés au sein de la coalition antiterroriste, ne sont toutefois pas non plus épargnés, le rapport soulignant leur «*mauvais bilan*» en matière de droits de l'Homme.

«*Beaucoup de gens ont eu peur que nous revenions à la situation des années 50 ou 60, quand les droits de l'Homme tenaient beaucoup moins de place en raison de la guerre froide. Il ne faut pas répéter cette erreur*», a déclaré le secrétaire d'État adjoint pour les droits de l'Homme, Lorne Craner.

La déroute de la milice fondamentaliste sunnite des talibans afghans constitue le principal motif de satisfaction pour Washington, qui estime que «*l'Afghanistan est un triomphe pour les droits de l'Homme en 2001*». «*Les citoyens afghans ont été libérés du pouvoir brutal et oppressif des talibans*».

«*Les femmes afghanes, qui ont souffert de la violence et de la répression, commencent maintenant à reprendre leur rôle dans la société*», souligne le document.

Le rapport américain évoque toutefois le risque de voir la campagne antiterroriste servir de prétexte à la répression dans plusieurs pays, en particulier en Russie et en Chine.

Israël et l'Autorité palestinienne sont pour leur part épinglés pour ne pas être parvenus à instaurer un cessez-le-feu, préalable indispensable à une reprise de discussions politiques. «*La nature des violences a également changé*» l'an dernier, note le département d'État qui rappelle que des Palestiniens ont tué un ministre israélien et que les militaires israéliens ont tué le secrétaire général de l'aile politique du Front de libération de la Palestine (FPLP).

En Afrique, l'accent est mis sur la situation au Zimbabwe et le pouvoir de plus en plus autoritaire du président Robert Mugabe.

Proche-Orient

Israël venge ses morts

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE
ET REUTERS

L'armée israélienne, qui avait promis des représailles sévères aux sanglantes attaques anti-israéliennes du week-end, a mené hier des raids dans des camps de réfugiés, fait exploser une voiture transportant la famille d'un militant du Hamas et ouvert le feu sur une ambulance, tuant en tout 19 Palestiniens, dont plusieurs civils. L'aviation et la marine israéliennes ont en outre mené hier soir des raids contre des bâtiments officiels palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

Des hélicoptères de combat israéliens ont tiré deux missiles sur le principal bâtiment des renseignements palestiniens, situé à quelques mètres des bureaux du président palestinien Yasser Arafat confiné par Israël à Ramallah depuis le 3 décembre. «*M. Arafat se trouvait dans son bureau. Il se porte bien et continue son travail*», a déclaré un proche conseiller du président palestinien.

La marine israélienne a tiré de son côté une roquette et ouvert le feu à la mitrailleuse lourde sur des bâtiments de l'Autorité palestinienne à Gaza. Aucune indication n'a été donnée sur d'éventuelles victimes. Auparavant, des chasseurs-bombardiers F-16 israéliens avaient détruit complètement à Bethléem, un bâtiment abritant les renseignements palestiniens et la Force 17, la garde personnelle du président palestinien.

Les Palestiniens doivent encore subir «*beaucoup de pertes*», afin qu'ils «*sachent qu'ils n'obtiendront rien par le terrorisme*», a affirmé M. Sharon à la presse.

Le spirale de la violence qui s'est accélérée depuis jeudi, a fait hier 19 tués palestiniens, dont cinq enfants et adolescents et un médecin. Cette nouvelle effusion de sang intervient au lendemain de la décision d'Israël d'intensifier ses opérations militaires, après la mort de 22 Israéliens durant le week-end, victimes d'attaques palestiniennes.

En visite aux États-Unis, le président égyptien Hosni Moubarak a indiqué à CNN qu'il allait proposer d'organiser prochainement à Charm El-Cheikh un sommet entre MM. Sharon et Arafat. Le secrétaire du gouvernement palestinien, Ahmad Abdelrahmane et le mouvement islamiste Hamas ont menacé de «*punir*» Israël.

MAUX D'AMOUR Ce soir 21 h

Sexualité des
adolescentesTélé-Québec
telequebec.tv

É D I T O R I A L

Le machisme hindou

En Inde, l'atmosphère ces jours-ci est viciée par les miliciens du sacré. Depuis le milieu de la semaine dernière, ceux-ci ont massacré près de 600 personnes, parce qu'elles n'arboraient pas les couleurs du bon Dieu. Ce furent d'abord une cinquantaine d'hindouistes, puis ce furent plus de cinq cents musulmans. L'origine de ce massacre? Une mosquée détruite en 1992.

P our mieux saisir la montée de fièvre qui gangrène les rapports entre communautés religieuses de l'Inde, il faut remonter en 1992. Cette année-là, un contingent en nombre imposant d'extrémistes décidés à imposer les diktats développés par les maîtres-penseurs du nationalisme hindou, détruisirent la mosquée d'Ayodhya. Lors de ce méfait, 2000 personnes périrent. La mosquée rasée par des ultras du Vishva Hindu Parishad (VHP) ou Conseil mondial des hindous, la direction de ce groupe pris l'engagement de construire un temple dédié au culte du dieu Rama sur les lieux même où les musulmans louaient le prophète depuis le XVII^e siècle. Après avoir fabriqué et sculpté pendant des années les pièces devant composer le temple de Rama, les chefs de file du VHP ont fixé au 15 mars de cette année le début des travaux.

Entre 1992 et aujourd'hui, le drame d'Ayodhya a fait couler beaucoup d'encre sous les ponts de la politique. Celui qui milita avec ardeur pour l'érection d'un temple dédié à Rama s'appelle L. K. Advani. Aujourd'hui, il est ministre de l'Intérieur de l'Union et numéro deux du Bharatiya Janata Party (BJP) ou Parti du peuple indien au pouvoir depuis 1998. Surtout, il est le patron de la tendance dure ou nationaliste du BJP. À ce titre, il est le principal rival et possible successeur au poste de premier ministre de

A. B. Vajpayee. Chef actuel du gouvernement indien, celui-ci est l'auteur d'une phrase assassine. Il y a moins d'un an en effet, le premier ministre de l'Inde jugea que la démolition de la mosquée «était l'expression du sentiment national». On notera, voire on retiendra, que le BJP, que le parti au pouvoir est la façade politique de l'Association des volontaires nationaux ou Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS).

Fondée en 1925, cette Association milite ouvertement pour l'imposition d'un apartheid aux couleurs de l'hindouisme. Ses deux millions de membres ne veulent rien de moins que la mise en place de politiques discriminatoires dont les



Serge Truffaut

minorités religieuses feraient évidemment les frais. À ce propos, on se rappellera qu'avec 120 millions d'adeptes du Coran l'Inde est la troisième puissance musulmane au monde juste derrière le Pakistan, juste derrière son voisin immédiat.

Toujours est-il que depuis sa prise du pouvoir en 1998, la nébuleuse hindouiste ne cesse pas de mettre de l'huile sur le feu, d'aiguiser les sentiments religieux, d'agiter les ressentiments ethniques, en étant bien consciente que sa démarche est l'exact contraire de celle que les pères de la nation, Gandhi et Nehru, avaient imprimée. Eux ont fait de l'Inde un pays laïque dont le Parti du Congrès demeure le principal défenseur. Vajpayee et Advani, en optant pour la voie communautariste, pour le repli sur soi, prennent le risque d'amener le pays sur la voie de l'implosion.

À cet égard, les événements des derniers jours sont révélateurs de l'état d'esprit qui règne au sommet. Depuis le 11 septembre, le ministre de l'Intérieur au premier chef mène une campagne visant à restreindre l'exercice de la religion musulmane. Le gouvernement entend en effet sévir durement contre le réseau des 25 000 écoles coraniques réparties dans le pays. Il est vrai qu'au fil du temps, ce réseau avait fini par faire largement écho à la conception déobandite du Coran. La conception la plus obscurantiste qui soit et à laquelle ont adhéré une majorité de ces mollas pakistanais qui ont formé les... talibans!

D'ici au 15 mars, on estime que des milliers de fanatiques hindous vont converger vers Ayodhya. Sur un lieu que les musulmans considèrent comme sacré, ils vont prier le dieu Ram et amorcer l'édification d'un temple en se moquant comme d'une guigne de la décision prise par la Cour suprême qui a statué pour le statu quo. Pire, une fois cet ouvrage achevé ces fanatiques, avec la complicité passive des plus hautes autorités du pays, ont programmé la destruction de deux autres mosquées pour mieux les remplacer par d'autres temples hindouistes. Bref, c'est la fuite en avant clairement annoncée.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Inde vient de rejoindre à son tour le camp du machisme religieux.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

ET POURQUOI PAS UNE SEMAINE DE RELÂCHE POUR ... LE PROCHE-ORIENT ?



L E T T R E S

Partager l'utilisation des rivières

Je suis un ingénieur en hydraulique qui fait la conception de centrales hydroélectriques sur de petites et de grandes rivières au Québec et ailleurs dans le monde. Je respecte la position des artistes qui veulent protéger les rivières contre le développement des petites centrales, mais je ne la comprends pas. Pourquoi?

Parce qu'il y a moyen de nos jours de développer ces petites centrales tout en permettant les autres usages. En d'autres termes, il y a moyen de partager l'utilisation des rivières entre les différents usagers.

Prenez le cas de la rivière Rouge que je connais bien. Cette rivière est bien connue pour ses excursions de rafting et pour son utilisation par les kayakistes. Le ministère des Ressources naturelles a inscrit le rapide des Sept Sœurs sur la liste des projets potentiels de petites centrales hydroélectriques. Le projet se situe dans une zone utilisée par les kayakistes et en aval de la zone de rafting.

Il est possible de développer un projet de centrale à cet endroit qui améliorera les conditions dans la rivière pour le rafting et pour le kayak. De plus les revenus provenant des impôts, redevances et bénéfices d'exploitation de la petite centrale peuvent permettre aux gouvernements provincial et municipal d'améliorer les infrastructures (routes, stationnement, rampe d'accès) permettant à ces usagers de pratiquer leur sport ou leur activité dans des conditions beaucoup plus agréables et sécuritaires que les conditions actuelles sur cette rivière.

De nos jours, les gouvernements et les promoteurs sont conscients que les projets de petites centrales ne peuvent se développer sans tenir compte de l'ensemble des usa-

gers d'une rivière. La prise de position des artistes m'apparaît comme un combat d'arrière-garde. À partir du moment où un consensus se dégage dans notre société sur la valeur environnementale et économique de la filière hydroélectrique, chaque projet doit être évalué au mérite.

Le Bureau d'audience publique sur l'environnement fait un excellent travail à cet égard en permettant à tous les intervenants de s'exprimer sur les projets de petites centrales qui lui sont soumis par le ministre de l'Environnement. Tous les efforts doivent être faits pour que chaque groupe d'usagers puisse contribuer à bonifier les projets pour son bénéfice, mais aussi pour celui de l'ensemble de la société québécoise.

Pierre R. Tremblay, ing.
Le 27 février 2002

La disqualification à Copps et à Chrétien!

Madame Copps et Monsieur Chrétien ont choisi le 15 avril pour célébrer l'équipe olympique du Canada et ainsi faire oublier un anniversaire particulièrement honteux pour eux, le 20^e anniversaire du coup de force constitutionnel de 1982.

En effet, le 17 avril 1982, lors d'une autre grande cérémonie, également à Ottawa, le Gouvernement du Canada scellaient l'exclusion du Québec de la constitution du Canada. Les artisans de ce coup de force étaient le premier ministre Chrétien et tout son parti.

C'est une honte de vouloir se cacher derrière nos jeunes athlètes olympiques pour effacer le souvenir de leur propre bassesse politique. Nos athlètes olympiques, dont plusieurs étaient encore enfants en 1982, méritent beaucoup mieux que de se faire embrigader dans un effort de propagande qui vise à faire régner

au Québec, mais aussi au Canada, l'amnésie historique collective. Les athlètes méritent bien l'or, mais M. Chrétien et Mme Copps méritent la disqualification!

Guy Bouthillier
Président, Société Saint-Jean-Baptiste
Montréal, 27 février 2002

Une république bananière à bien des égards...

C'est avec peu de surprise que j'ai lu l'article de M. Francœur ayant pour titre «Rive sud: l'agriculture rase la forêt» (Le Devoir, 27 février 2002). Il faudrait d'ailleurs être aveugle pour ne pas s'en être rendu compte. Grâce à l'anti-démocratique loi 23 sur le droit de produire et la philosophie du tout à l'exportation de notre gouvernement appuyé par l'UPA, le Québec peut de plus en plus se vanter de se conduire comme une république bananière.

Quand on pense que certains producteurs porcins, subventionnés à tour de bras avec nos impôts, rasant les forêts, polluent les cours d'eau, contaminent les puits, s'aliènent leurs voisins qu'ils empestent et dont la propriété se retrouve dévaluée au point d'être invendable, appauvrissent la terre, détruisent le paysage champêtre, cela en toute légitimité et avec pour seul but un gain qui ne profite qu'à une minorité de gros exploitants, on voit très bien que la république bananière n'a rien à nous envier!

Il y a d'autres façons de produire, respectueuses de l'environnement et tout aussi «profitables», mais le problème c'est que de cette façon, le profit reste dans les poches du producteur plutôt qu'entre les mains d'un quelconque consortium agro-industriel et que ça, c'est gachiste!

Luc Normandin,
Saint-Jean-sur-Richelieu, 27 février 2002

LIBRE OPINION

Culture et cité

LAMBERTO TASSINARI
Écrivain

P arler de Culture Montréal, le nouveau mouvement dont l'assemblée de fondation a eu lieu le 28 février dernier, implique d'affronter le discours de la culture, ce qui constitue une tâche ardue, complexe. Simplifier, cependant, ne peut se faire sans mentir. Il vaut mieux alors ne pas simplifier et essayer de saisir, à tout le moins, les grandes lignes de la question culturelle.

L'histoire, non comme tentative de donner du sens au temps, mais comme chronique modeste des événements humains, nous est utile. Elle nous dit que la culture, vue comme capacité individuelle et collective de connaissance et de conscience, est une acquisition récente dans nos sociétés. Depuis l'invention de l'écriture jusqu'à la révolution de la bourgeoisie française et l'essor du capitalisme industriel, l'immense majorité de la population sur terre ne savait ni lire ni écrire.

L'humanité a vécu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, sous l'emprise de la religion, de la mythologie et de la foi, soumise partout à un pouvoir politique presque despotique. Vers la moitié du XIX^e siècle la culture laïque naissante, la culture de la modernité, était encore l'apanage d'élites très restreintes. Au fur et à mesure que le feu de la religion et de la foi s'éteignait, grandissaient les lumières des connaissances. Alors il a fallu «progresser»: l'avancée des masses était aussi bien un commandement éthique qu'une exigence impérieuse de l'économie capitaliste. Après chacune des «grandes guerres» du XX^e siècle, les «progrès» n'ont fait que s'accroître. À la fin de la deuxième, en la culture pour tous était déjà une valeur universellement affirmée, une affaire publique.

Puis, vers la fin des années 1970, il y a eu la révolu-

tion informatique. Mais comment cette culture moderne faite de connaissances scientifiques, techniques, artistiques a-t-elle été acquise? Est-ce nous qui l'avons conquise ou nous a-t-elle été donnée? C'est une question qui provoque un profond malaise. En vérité nous nous rendons de plus en plus compte que nos acquisitions extraordinaires, cognitives et artistiques, ont été obtenues dans un contexte de marché, sur une planète maltraitée et à l'intérieur d'une démocratie imparfaite, marquée par l'injustice sociale et économique, dominée et déterminée par des valeurs presque exclusivement économiques.

Voici pour les origines. Et à Montréal quel est aujourd'hui le sort de la culture?

Culture Montréal naît en cette conjoncture de malaise d'époque, avec l'optimisme bien tempéré de qui a des certitudes, des convictions mais ne se fait pas d'illusions. Il ne s'agit pas d'une association culturelle comme les autres. Elle n'est pas, à vrai dire, une association culturelle vouée tout simplement à la promotion des productions culturelles et des professionnels qui en sont les membres en règle...

Culture Montréal est un mouvement constitué par des réseaux de citoyens pour des citoyens. En ce sens, Culture Montréal est un mouvement profondément politique (de polis, qui signifie cité). Culture, oui, mais pas à n'importe quel prix, d'ailleurs nous l'avons déjà payé... Culture non plus pour le pur plaisir d'un concert ou d'un vernissage mais pour partager et vivre en première personne l'expérience de la création qui est la forme propre et ultime de la connaissance.

Aussitôt qu'on s'interroge sur le développement de la culture à Montréal, grande métropole immigrante d'Amérique, une toute première question s'impose, celle de la définition de la culture de ce qu'on appelle les «communautés culturelles».

Le discours autour de cette question est fondé sur l'équivoque que la culture immigrante qui si grandement contribue à la transformation de la société montréalaise et québécoise, s'identifie avec l'apport des «communautés culturelles» en tant que telles.

La réalité est toutefois autre. Il n'y a pas, à Montréal, une culture immigrante officielle exprimée par les différents groupes minoritaires — Italiens, Juifs, Grecs, Portugais, Haïtiens, Vietnamiens, etc. — produisant une activité culturelle et artistique au sein de chaque communauté. S'il y en a, il s'agit d'activités marginales à caractère folklorique-nostalgique qui intéressent presque exclusivement la première génération immigrante, une marge de la marge. Ce que par contre nous voyons depuis vingt ans, à Montréal comme dans d'autres sociétés d'accueil, ce sont deux cultures.

La première, dominante, est la culture de masse, globalisée, commerciale, de plus en plus homogène et homogénéisante. C'est la culture cinématographique, télévisuelle, sportive, musicale et littéraire transnationale produite par Hollywood et par ses adeptes indigènes actifs à l'échelle de la planète. Telle est la réelle culture majoritaire fabriquée par des compagnies qui sont transnationales, sans aucune connotation ethnique. Même la musique rap, hip-hop, à l'origine si «noire», s'avère une affaire trans-ethnique.

L'autre culture, plus lente, moins bruyante, moins commerciale aussi, est celle qui fait penser, qui provoque cerveau et conscience. Elle est la culture considérée comme connaissance et, en même temps, comme créativité individuelle. Le vieux, fatigant problème de la distinction entre ces deux cultures est un faux problème: une ligne nette qui les sépare n'existe pas. Il y a des phénomènes culturels commerciaux qui possèdent une valeur universelle. Par contre, certaines manifestations de la prétendue haute culture ne rejoignent pas l'universalité... Il faut

donc considérer, connaître, comprendre cas par cas. Mais nous sommes tous capables, malgré le flou des frontières, de cerner la spécificité de chaque champ et d'agir en conséquence.

La culture qui nous concerne, nous de Culture Montréal, est celle qui participe davantage de l'universalité de la connaissance, celle qui répond le moins aux préoccupations de rentabilité et de profit. À Montréal, au développement de cette culture contribuent, depuis toujours mais, de façon plus marquée, depuis une trentaine d'années, des individus et des groupes d'artistes et créateurs immigrants qui ne dépendent aucunement des communautés aux-quelles, en principe, ils appartiendraient. Leurs œuvres dépassant les murs du ghetto et du folklore, participent ainsi pleinement au devenir culturel et artistique de la société. Faut-il citer des noms? Je commence par un Italien d'origine. L'affichiste, graphiste et peintre Vittorio. Cet artiste n'a jamais évolué dans le vase clos d'une fantomatique communauté italienne mais il a émergé et s'est développé sur le terrain de l'universel. Même discours pour le dramaturge Marco Micone qui a réussi dans ses premières années à rendre le ghetto universel donc, a en sortir. Sans parler de gens de théâtre comme Wajdi Mouawad qui a marqué le théâtre montréalais de ces dernières années ou d'autres auteurs comme Abba Faroud... et cent autres dans tous les domaines artistiques et culturels.

À Montréal, je vois la culture évoluer vers un métissage de plus en plus chaud: métissage des genres, des langues, des idées, des imaginations. Il faut s'attendre à un grand essor démocratique de notre métropole si nous sommes capables d'exposer la plus grande partie possible de la majorité distraite aux charmes et à la force de la nouvelle culture métissée et de l'imagination.

IDÉES

Enseignement de la littérature au collégial



La littérature québécoise se situe dans la continuité de la pièce de théâtre *Les Belles-Sœurs* de Michel Tremblay. C'est au moment de l'émergence des premiers mouvements indépendantistes que cette pièce bouleversa totalement et durablement les règles du jeu littéraire québécois.

Les auteurs du Québec d'abord

Une des tâches de la littérature québécoise est de fabriquer de la différence

PIERRE-PAUL ROY

Retraité

Quel bel échange de points de vue sur la littérature dans *Le Devoir* des derniers semaines. Je m'en réjouis, moi amant de la littérature, moi vieux «lisant et écrivant». Si on me pose alors la question: enseigner la littérature québécoise avant la littérature française? Lequel des deux professeurs, Louis Cornélius ou François Ricard, a raison? Que répondrai-je? Si quelques lecteurs de *Le Devoir* se sont prononcés plutôt contre Cornélius, pour ma part je suis de son avis, quoique le mot décolonisation qu'il utilise soit un peu fort. Je dirais plutôt qu'il s'agit de situer la littérature québécoise dans le contexte de la République mondiale des Lettres.

Au départ je crois, comme le souligne la cégépienne Annie Poirier (*Le Devoir* du 19 février), qu'il faut que le jeune collégien aime déjà lire et que la matière enseignée le soit avec passion. Une fois cela acquis, doit-on lui enseigner d'abord la littérature française ou la québécoise? À l'humble avis du vieux lecteur que je suis, j'opterais pour la québécoise.

Pourquoi? Tout d'abord, parce que pour donner du sens, et c'est ce que la littérature donne, il faut de

la mémoire: la mémoire du peuple dont le jeune lecteur est issu. Ensuite, parce qu'il existe un marché littéraire. Pour reprendre les termes de Valéry, l'économie littéraire aurait pour lieu un marché, c'est-à-dire un espace où circulerait et s'échangerait la seule valeur reconnue par tous les participants: la valeur littéraire. De la littérature de son peuple, disons de la République des Lettres de son pays, le jeune pourra passer à la République mondiale des Lettres dont la littérature française est partie. Dans la jeune littérature québécoise, il pourra recenser des textes canoniques qui forment le panthéon scolaire et national. Pour ensuite passer à la littérature française, plus vieille donc possédant un patrimoine national plus riche de textes canoniques, qui constituent, sous la forme de classiques nationaux, son propre panthéon scolaire et national.

Le jeune cégépien apprendra ainsi, comme l'écrit Pascale Casanova dans *La République mondiale des Lettres*, que les littératures ne sont pas l'émanation d'une identité nationale, mais qu'elles se construisent dans la rivalité (toujours déniée) et la lutte littéraires, toujours internationales.

Dans le cas des petites littératures, ajoute-t-elle, l'émergence d'une nouvelle littérature est indissociable de l'apparition d'une nouvelle «nation». Au Québec, très tôt, le combat pour imposer sa langue et faire exister sa littérature est le même combat pour imposer la légitimité d'un État souverain. Aussi, une des tâches de la littérature québécoise, c'est en quelque sorte de fabriquer de la différence. Et pour lutter contre une dépendance et instaurer une rivalité,

il faut créer de la différence et par là former un espace littéraire.

La littérature québécoise se situe dans la continuité de la pièce de théâtre *Les Belles-Sœurs* de Michel Tremblay. C'est au moment de l'émergence des premiers mouvements indépendantistes que cette pièce bouleversa totalement et durablement les règles du jeu littéraire québécois. D'être écrite en langue populaire — érigée en porte-drapeau national — et qu'elle puisse être parlée sur une scène de théâtre, achevait de la légitimer comme langue du peuple québécois et comme langue littéraire. Et la force de cette littérature n'est pas de repousser la française, mais de la bouffer, de la dévorer afin de s'enrichir.

La littérature, invention de l'Europe postmédievale, comme acte performatif, s'autocréa et produisit l'émergence des nations politiques et linguistiques du continent. La France ainsi autoconstituée par l'acte performatif de son invention littéraire, s'est édifée en tant que capitale des Arts et des Lettres pendant près de trois siècles. Mais les choses ont changé. Comme l'écrit Maurice G. Dantec, un écrivain français qui a immigré au Québec, en 1999: cela fait environ trente ans que cette nation n'arrive plus à produire quoi que ce soit d'universel, j'entends par là: métalocal. Singulier quel que soit l'endroit de la carte observé.

Dans la situation mondiale actuelle, avec la domination économique et culturelle émergente de l'anglo-américain, est en train de se créer un hypercentre transnational et purement commercial de produits littéraires jetables. Il s'agit ni plus ni moins que

d'une simple annexion de la littérature au monde transnational du marketing publicitaire.

Dans l'espace littéraire mondial, ce qui est en jeu ce n'est pas l'affrontement entre la France et le Québec, ou entre la France et les États-Unis ou la Grande-Bretagne. C'est la lutte entre le pôle commercial qui tente de s'imposer comme nouveau détenteur de la légitimité littéraire à travers la diffusion d'une littérature qui mine les acquis de l'autonomie et le pôle autonome, de plus en plus menacé par la puissance du commerce de l'édition internationale. Les avantages, aujourd'hui, partout sont menacés.

Et toujours selon Dantec, le seul territoire de langue française situé au cœur de ce nouvel imperium était/est le Québec, une périphérie de l'empire à laquelle la nation française ne s'intéressait et ne s'intéresse toujours pas. Ni centre, ni périphérie, l'Amérique française semble alors, malgré ses vicissitudes provisoires, comme une «interface» possible entre l'héritage dont la culture franco-européenne est porteuse et les nouveaux modes de narration que l'Amérique-monde met désormais en œuvre.

La littérature québécoise est le cœur d'un «américanisme mental» de complémentarité-rivalité stimulant la littérature française.

Oui, la littérature du Québec d'abord: ainsi aller de Gaston Miron à Rutebeuf, de Marie-Claire Blais à Marguerite Yourcenar, de Réjean Ducharme à Julien Gracq, de Pierre Vadeboncoeur à Michel Eyquem de Montaigne, ou encore de Jacques Ferron à Jean de La Fontaine.

Des causes de l'échec en littérature au collégial

PAULE SAINT-HILAIRE

Professeuse de littérature à la retraite

Lire les journaux, ça s'apprend et ça «déniaise» nous dit M. Louis Cornélius, dans un article récemment paru dans votre journal. Est-ce si sûr? À mon avis, l'exercice peut parfois être périlleux et même nous mener au bord de l'apoplexie, tant la rencontre avec l'aberration peut y être brutale. C'est d'ailleurs précisément ce qui m'est arrivé à la lecture de l'article ci-dessus mentionné où le prolifique chroniqueur a entrepris de nous expliquer la véritable cause du taux d'échec élevé au premier cours de littérature au collégial.

J'aurais pourtant dû voir venir le coup, étant donné les nombreuses fois où l'on a vu M. Cornélius se faire le preux défenseur de notre belle langue dite «d'icite», devant les assauts répétés des renégats prônant le retour à la langue française. Mais sans doute ai-je été prise de court par la simplicité de son expli-

cation selon laquelle l'échec d'un trop grand nombre de nos étudiants tiendrait au fait qu'on leur présente des œuvres de littérature étrangère (française), écrites dans une langue étrangère (française). Quelle limpidité dans ce constat!

Comment cette évidence a-t-elle pu échapper à l'œil averti de professeurs expérimentés? Voyons un peu comment l'auteur élucide cet épais mystère. C'est que ces derniers font partie de ces esprits «bornés qui confondent oublié et ouvert», et s'entêtent ainsi à soutenir par exemple que Molière décrit mieux l'avarice que Claude-Henri Grignon ou encore que Camus exprime mieux l'absurde qu'André Langevin.

Que répondrait M. Cornélius à ces mêmes déracinés qui peuvent affirmer avec preuve à l'appui que la presque totalité de leurs étudiants ont toujours trouvé l'œuvre de Balzac infiniment plus facile que

celle d'Anne Hébert et surtout qu'aucun d'entre eux n'a jamais, au grand jamais, jugé que l'étude de la littérature étrangère constituait le moindre obstacle à leur «quête d'identité»? Je l'ignore.

Par contre, ce que je sais, c'est que lorsqu'un étudiant s'inscrit à un cours de littérature,

Les étudiants ont toujours trouvé l'œuvre de Balzac plus facile que celle d'Anne Hébert

ce n'est certainement pas pour se voir confirmer son adresse et que, si quête d'identité il y a, c'est celle de l'identité humaine et non pas paroissiale. Que la quête de l'identité passe par le retour aux sources, on en convient, à la condition que ce soit aux sources véritables, ce que M. Cornélius semble ignorer, car autrement il y a belle lurette qu'il aurait enseigné à ses étudiants que leurs sources sont françaises et que le joul qu'ils parlent est précisément un dérivé du français, avec lequel d'ailleurs il garde une vague parenté.

Un système d'éducation en évolution

GINETTE DECOBERT

Enseignante

Relativement à la réussite scolaire possible pour un plus grand nombre d'étudiants, on peut toujours parler, avec pompe, d'indispensable décolonisation. Mais on ne peut, à mon avis, éviter d'aborder la question de la réforme à tous les niveaux. Une augmentation du temps alloué au français aura lieu prochainement au secondaire, normalement pour le bonheur des enseignants qui auront, notamment, trois groupes d'étudiants au lieu de quatre.

Montaigne, Ronsard, La Bruyère, ont atteint une certaine universalité (un peu au même titre que Bach et Mozart en musique). Faudrait-il en priver nos étudiants? Certains extraits ou œuvres d'auteurs québécois permettent également de créer des liens significatifs, cela va de soi. Il y a aussi l'ouverture sur les productions plus ou moins récentes

d'auteurs d'origine arabe, sud-américaine, russe, et autres, ne serait-ce que par le nombre de Néo-Québécois.

Pour ma part, j'ai plus d'une fois constaté l'intérêt des jeunes, parfois même de faible niveau, lorsqu'ils découvraient un poème, de Baudelaire, Hugo ou autre. C'est là aussi, justement, qu'ils parviennent à «faire du sens». On n'a cessé de dénoncer le manque d'intérêt des garçons, interdits jusque dans leur élan romantique, dans leurs moindres aspirations d'adolescent! Que leur reste-t-il donc s'ils ne sont pas des champions sportifs, des bêtes à concours? La drogue? La secte?

Dans son article, M. Louis Cornélius laisse entendre, que, dans notre époque post-humaniste, les enseignants du cégep, lieu par excellence du développement de la pensée critique, ne seraient pas sensibilisés au problème du «déficit de sens» (sic). La structure même du cégep, les deux sessions courtes, séparées par un mois de congé, cela empêcherait-il les jeunes de déve-

lopper des projets, d'exercer leur pensée, de créer des liens significatifs (je m'exprime aussi en tant que parent)?

Par ailleurs, on peut dénoncer le malaise, mais sans oublier que les enseignants français, anglais, allemands ou chinois font face à ce même problème: désintérêt pour la culture et uniformisation par le bas due à la mondialisation, à la surconsommation. Le Québec ne serait pas le seul à souffrir sur la «planète» individualiste.

Le travail et la recherche de l'enseignant devraient se situer tant au niveau du rapport personnel avec les jeunes, que de l'action citoyenne locale et planétaire. Bref, tout un défi! D'autant plus que nous faisons face à des classes chargées. Des possibilités existent malgré tout au Québec, en continue évolution. N'est-ce pas cela qui, devant une tendance planétaire au retour à l'obscurantisme, semble intéresser les Français eux-mêmes à notre système d'éducation décolonisé, quoi qu'on en dise?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrices adjointes), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATION: Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif) et directeur général.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DINOSAURE

SUITE DE LA PAGE 1

sont en train de muter à tour de bras gouverneurs et secrétaires du Parti, remplacés par les fidèles du président sortant, afin de lui permettre de garder son pouvoir dans l'ombre, après la fin de son mandat. La moitié des 31 provinces et territoires composant la république populaire vient ainsi de vivre ce jeu de chaises musicales.

La nouveauté est que les assemblées locales ne se laissent pas faire et prétendent vérifier la moralité et le CV des nouveaux leaders. Elles ont pour cela un argument solide: la corruption au grand jour et les scandales toujours plus fréquents éblouissant les hauts cadres du Parti. Ainsi, en décembre dernier, l'ex-maire de Shenyang a été exécuté pour collusion avec les triades, la mafia locale... Aujourd'hui même, une nouvelle affaire éclate: Hope, l'association nationale de charité, est accusée par la presse de Hong Kong, avec luxe de détails, de détournement de fonds. Il n'en faut pas plus aux élus pour exiger de leurs nouveaux leaders qu'ils leur montrent patte blanche: Xu Rongkai, le gouverneur du Yunnan fraîchement nommé, a dû présenter son programme et faire des promesses de transparence et d'honnêteté — presque comme dans une campagne électorale en Occident!

En fait, les députés visent plus haut que leurs gouvernants provinciaux: c'est le pouvoir central en personne qu'ils veulent superviser — afin de gagner les compétences de tout parlement au monde. Cao Siyuan, célèbre député auteur de la Loi chinoise de la faillite d'entreprises, vient de proposer que le parti soumette au parlement, deux mois à l'avance, trois candidats par poste (président, premier ministre ou secrétaire). Cette proposition n'a aucune chance d'être retenue dans l'immediat — ce serait passer à une forme de suffrage universel indirect et de démocratie dont le PCC reste à des années-lumière. Mais on est au cœur d'un débat brûlant et, entre assemblée et parti communiste, un bras de fer est engagé, avec pour enjeu, le partage du pouvoir!

Cette session, enfin, sera différente des précédentes, du fait d'un thème central dans son ordre du jour: l'agriculture et le monde rural. C'est ici que se situe, de l'avis général, le grand échec des grandes réformes engagées par Zhu Rongji, le populaire premier ministre. La Chine «verte» se rend compte très vite que ses lopins trop petits, son administration pléthorique (impayée) et ses 348 millions de petits exploitants engendrent une production 20 à 30 % plus chère que celle des pays riches. Le revenu paysan est famélique, de l'ordre de 250 dollars américains par an, et la plupart vivent en fait en autarcie — sans argent du tout. La misère n'est pas loin. Or, les suites de l'entrée à l'OMC ne se font pas attendre: de 10 à 20 millions de paysans par an perdront leur emploi — sans espoir d'en retrouver d'autre. Dix à vingt millions de vagabonds de plus sur les routes, aux portes des villes, en plus des 100 millions déjà existants. Faute de régler — vite — ce problème, c'est l'appareil entier qui risque l'explosion: justifiant la tentation pour le parlement de s'ériger en assemblée nationale constituante, devant la crise! Une telle perspective fait la hanse du sommet de l'appareil, qui entend garder fermement le contrôle: voilà pourquoi à l'ANP, tout comme à la commission consultative politique (autre enceinte de 2200 édiles, qui siège parallèlement à l'ANP), le Parti a donné instruction de ne parler que de sujets «rassembleurs», garder les vrais débats pour les groupes de travail internes et supprimer pour au moins six mois toute initiative politique majeure qui poserait des risques à l'ordre social. C'est-à-dire jusqu'au XVI^e Congrès, qui bouclera la composition du prochain gouvernement. En d'autres termes, les derniers mois du règne de Jiang seront placés sous le signe de la fermeté, du refus de tout compromis, devant la tension sociale et économique qui s'accumule!

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Les cellules souches ont le pouvoir de se développer en n'importe quel type de cellules du corps humain, ce qui amène les chercheurs à croire qu'ils pourraient guérir des maladies chroniques (comme la maladie de Parkinson ou les cancers) en les injectant chez des personnes malades. Ces cellules pluripotentes se trouvent dans les embryons humains, mais aussi chez le fœtus avorté, les cordons ombilicaux et aussi chez l'humain adultes.

Les IRSC ont annoncé hier qu'ils accepteraient de financer des projets de recherche impliquant des cellules prélevées sur des embryons, à la condition que ces embryons aient été au départ conçus à des fins de reproduction, et non de recherche, que les parents donnent leur consentement et que le don ne soit soumis à aucune transaction commerciale. Pas question donc de subventionner la production de fœtus à des seules fins de recherche. Mais on ne veut pas non plus limiter la recherche aux cellules souches de source adulte, car la science ne permet pas encore de conclure hors de tout doute qu'elles présentent autant de potentiel que les cellules prélevées sur des embryons.

«La plupart des organismes de charité, sinon tous, vont adopter nos règles», a indiqué le Dr Allan Bernstein, président des IRSC. «Nous croyons que les provinces le feront aussi et nous espérons que l'industrie suivra également.»

Hier, le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), le deuxième organisme subventionnaire en importance au Canada avec un budget de 80 millions, a effectivement annoncé qu'il était d'accord en tout point avec cette nouvelle politique et qu'il la faisait sienne.

ÉTHIQUE

«Chacun [des organismes subventionnaires] a son autonomie de décision, mais les règles [des IRSC] sont le guide pour chacun des chercheurs du Canada et du Québec aussi, a indiqué le président du FRSQ, le Dr Michel Bureau. Maintenant, la décision se prend pour chaque projet dans chaque institution où se fait la recherche. Mais nous, notre avis, c'est de suivre ces règles.»

Cette position a causé un imbroglio politique. En effet, pas plus tard que le 10 janvier dernier, le ministre délégué à la Science, à la Recherche et à la Technologie d'alors, David Cliche, avait annoncé en grande pompe que la recherche sur les embryons et le clonage, n'étaient pas permis dans la province. «Au Québec, c'est interdit. Ça ne se fait pas», avait-il déclaré aux médias.

Le directeur de cabinet adjoint au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Richard Carbonneau, explique aujourd'hui que M. Cliche voulait à l'époque rassurer les Québécois sur le fait que ce genre de recherche ne se faisait pas à ce moment précis, mais qu'il ne fallait pas lire dans ses propos une volonté du gouvernement d'interdire ces pratiques. Au contraire, le Québec les cautionne.

De leur côté, la Société canadienne du cancer, la Société Parkinson Canada, l'Association canadienne de la dystrophie musculaire et Juvenile Diabetes of Canada ont toutes annoncé qu'elles appliqueraient la même politique de financement. On estime que l'ensemble des organismes sans but lucratif dépense environ 300 millions de dollars en recherche chaque année.

De son côté, le secteur privé consacrerait environ un milliard à la recherche scientifique. Il est à noter que seule une infime portion des budgets totaux des organismes subventionnaires a servi jusqu'à présent à des recherches sur les cellules souches. Pour les

IRSC, on parle de trois à cinq millions, soit moins de 1 % du budget total.

Clonage interdit

La politique des IRSC permettra aussi la recherche sur les fœtus avortés, dans la mesure où la mère donne son consentement. Elle devra toutefois avoir pris la décision d'interrompre sa grossesse avant d'avoir été sollicitée à ce sujet par un chercheur. En revanche, aucune recherche sur le clonage ne pourra être financée par les IRSC.

À ce propos, on notera que la politique des IRSC correspond en tout point à l'avant-projet de loi d'Ottawa sur les nouvelles techniques de reproduction, qui incluait aussi une interdiction de clonage. Le Dr Bernstein avoue d'ailleurs que la politique de son organisme s'en était inspirée. Le projet de loi final du gouvernement se fait toujours attendre, mais les deux plus riches organismes subventionnaires, avec le pouvoir de leur argent, parviendront à la même fin.

Ce qui a d'ailleurs soulevé l'ire de l'opposition, qui estime que le gouvernement s'est fait couper l'herbe sous le pied, subissant un «affront au processus démocratique».

«Par l'entremise de son annonce, IRSC contourne le processus parlementaire, a blâmé l'Allianciste Rob Merrifield. IRSC élabore des lignes directrices pour la recherche controversée sur les cellules souches embryonnaires avant même que le Parlement n'ait la chance de débattre de la question. Ce n'est ni plus ni moins qu'une loi déguisée.»

Même propos chez le NPD et le Parti conservateur, qui reprochent au gouvernement d'avoir abandonné ses responsabilités et qui réclament le dépôt d'un projet de loi le plus vite possible.

PROJET

SUITE DE LA PAGE 1

Car ce projet de loi amenait des changements importants dans les rapports entre propriétaires et locataires, principalement sur tout ce qui touche les renseignements qu'un propriétaire peut demander à un futur locataire.

«Si mettre le projet de loi 26 sur la glace signifie qu'on ne fait plus rien sur la discrimination, c'est un immense recul», disait hier Denis Cusson, du Regroupement des comités-logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

Le RCLALQ tenait justement une manifestation hier matin devant les bureaux du ministre André Boisclair, de qui relève le ministre délégué à l'habitation, afin de réclamer une loi d'urgence contre la discrimination dans le secteur de l'habitation. «Il y a assez d'éléments depuis deux ans pour justifier l'urgence d'agir, car il y a trop d'abus de la part des propriétaires en cette période de pénurie», ajoutait M. Cusson. Pour lui, le retrait du projet de loi 26 est «en pratique une victoire pour les propriétaires».

Du côté des propriétaires, il s'agit plutôt «d'une décision qui s'imposait dans les circonstances», disait hier avec satisfaction Martin Messier, de l'Association des propriétaires du Québec. Une opinion partagée par Pierre Ayotte, de l'Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal. «Il faut arrêter de mettre des plâtres sur des gros bobos, et le projet de loi 26 était seulement un plâtrer», disait-il. Il trouve plus intéressant l'intention du ministre Côté, annoncée samedi dans *Le Devoir*, de se livrer à une réflexion de fond en matière d'habitation par la voie d'un Livre blanc ou d'États généraux.

Le projet de loi 26 avait été présenté en juin dernier par la ministre Louise Harel, alors responsable du dossier de l'habitation au gouvernement du Québec. Ce projet de loi interdisait notamment à un propriétaire d'exiger de l'argent d'un futur locataire intéressé par un logement. Il prévoyait aussi qu'un locataire pourrait demander une baisse de loyer en cas de baisse de taxes ou de coût de l'énergie.

Mais son article le plus controversé portait sur les renseignements personnels qu'un propriétaire peut demander à un locataire potentiel. Le projet de loi limitait ces renseignements au nom, adresse, téléphone, date de naissance d'un candidat à la location, ainsi qu'aux coordonnées de son propriétaire actuel.

Les associations de locataires trouvaient que c'était trop, alléguant que la date de naissance permet à elle seule de faire une enquête de crédit — pratique que ces associations dénoncent avec vigueur. De leur côté, les associations de propriétaires critiquaient avec virulence la nouvelle norme, plus stricte que la collecte de renseignements actuellement permise alors qu'un propriétaire peut requérir des informations auprès de l'institution financière de son futur locataire.

Les associations de propriétaires ont donc mené tout l'automne une importante campagne réclamant le retrait pur et simple du projet de loi. En octobre, la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) avait même envoyé à ce sujet une lettre au président américain George W. Bush, alléguant que le projet de loi 26 permettrait d'héberger des terroristes.

La commission parlementaire qui a étudié le projet de loi en novembre témoignait par ailleurs de la grande disparité d'opinions sur la question des renseignements personnels, qui dépassait largement la traditionnelle scission entre propriétaires et locataires. Plusieurs groupes reconnaissaient la nécessité d'établir la solvabilité d'un éventuel locataire, mais ajoutaient qu'il fallait en même temps éviter tout risque d'abus ou de discrimination de la part du propriétaire.

Une équation si difficile à résoudre que ni la Commission des droits de la personne, ni la Commission d'accès à l'information, ni le Barreau du Québec, qui avaient déposé des mémoires en commission parlementaire, n'avaient alors été en mesure de suggérer une quelconque formule pour régler le dilemme.

RÉFORME

«C'est vrai qu'il y a un esprit de clocher au Québec»

SUITE DE LA PAGE 1

Jean-Pierre Collin souligne cependant qu'il ne peut s'agir de la panacée. Il estime que les candidats provenant des villes-centres risquent d'être favorisés par un plus grand nombre d'électeurs. Les municipalités rurales doivent surtout apprendre à agir ensemble, dit-il.

«L'effectif de la FQM ne semble pas mobilisé là-dessus. Ça se fait au compte-gouttes. Il faut étudier d'autres solutions. Est-ce que le principe d'arrondissement est adaptable à un milieu rural? Dans les MRC mixtes, les ruraux doivent agir de façon coordonnée, sinon les grandes villes vont prendre toute la place.»

Élection au suffrage universel

Le maire de Ragueneau et préfet de la MRC Manicouagan, Georges-Henri Gagné, croit à l'élection du préfet au suffrage universel, car, même si des candidats proviennent de la ville-centre, ils devront tenir compte des intérêts de tous dans une optique régionale. De plus, c'est un principe de démocratie élémentaire selon lui.

«Sinon, cela nuit au développement, parce qu'un projet n'est présenté que lorsqu'on croit obtenir l'appui de la ville-centre. Plusieurs idées sont laissées de côté comme ça, parce qu'on pense qu'elles ne feraient pas consensus.»

Dans cette région, le maire de Baie-Comeau peut tout bloquer au conseil de la MRC en vertu du poids démographique de cette ville-centre, comptant 24 000 des 33 000 habitants de la MRC. On retrouve la même situation à plusieurs endroits au Québec où le rural côtoie l'urbain.

Le préfet de la MRC Rimouski-Neigette et maire de Saint-Anaclet, Alain Dumas, avoue qu'il n'y a pas de solution magique. Rimouski représente 80 % de la population de la MRC et les villages environnants ne peuvent donc pas penser avoir «un homme, un vote» au conseil des maires.

«La démocratie c'est quoi? Il y a un problème fiscal à la base. On ne peut pas dépenser les sous que les autres vont chercher.»

Dans cette MRC, il y a neuf votes pour la ville-centre et neuf pour les autres. Il suffit donc qu'un seul maire appuie Rimouski pour que la ville-centre contrôle les décisions de la MRC. Avec la loi 77, toutefois, le problème serait légèrement atténué, croit M. Dumas, puisqu'il y aurait sept votes pour Rimouski et neuf pour les villages.

Il favorise l'élection du préfet au suffrage universel, mais sans pouvoir de taxation. M. Dumas dit ne pas avoir de droit de vote au conseil de la MRC, mais compter, en revanche, sur l'appui du maire de Rimouski. Par ailleurs, il souhaite tenir un lac-à-l'épaulé des ruraux pour mieux s'organiser, se concerter.

«C'est vrai qu'il y a un esprit de clocher au Québec. Les villages n'ont jamais reconnu qu'il y a un coût à payer pour vivre à proximité des villes-centres. Mais les villes-centres doivent aussi reconnaître que les ruraux ne représentent pas un fardeau, mais une richesse. Il y a encore un équilibre à atteindre.»

Comme quoi le ministre Harel avait sans doute raison quand elle disait que sa réforme ne pouvait s'appliquer partout au Québec de façon uniforme. Dans le cas des MRC mixtes, à la fois urbaines et rurales, il faudra peut-être y aller au cas par cas, ce qui risque de prendre encore beaucoup de temps.

KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

C'est ainsi que l'Allemagne et le Danemark, par exemple, devront réduire leurs émissions de 21 % par rapport au niveau de 1990, et cela, d'ici à 2010. L'effort accru des plus riches permettra à d'autres, comme la Grèce et l'Espagne, d'augmenter respectivement leurs émissions de 25 % et de 15 % d'ici à 2010 pendant que la France pourra se contenter du *statu quo* ou à peu près en raison de son recours intensif au nucléaire au cours des dernières décennies.

La commissaire à l'Environnement de l'UE, Margot Wallström, a immédiatement invité hier les Américains «à réintégrer le processus de Kyoto» car, a-t-elle affirmé, les récentes propositions du président Bush pour améliorer le climat «ne conduiront pas à une réduction des émissions de GES des États-Unis, mais autoriseront une augmentation notable de ces émissions».

Pour le président de la Commission européenne, Romano Prodi, «cette journée marque un moment historique dans les efforts européens pour lutter contre le changement climatique. Je me réjouis de ce que le Conseil ait approuvé le Protocole de Kyoto et ainsi permis à l'UE de procéder à sa ratification. Je suis convaincu que les États-membres vont prendre les mesures nécessaires pour permettre une ratification simultanée avec la Communauté européenne, avant le 1^{er} juin 2002. Une nouvelle fois, l'UE ouvre la voie dans l'action concernant ce problème environnemental mondial, comme elle l'a fait à Bonn et à Marrakech l'année passée. L'action sur le changement climatique ne sera efficace que dans le cadre d'un processus multilatéral. J'appelle les pays partenaires de l'UE, développés ou en développement, à ratifier rapidement ce protocole. Notre souhait est qu'il entre en vigueur avant le Sommet mondial sur le développement durable, l'été prochain» à Johannesburg.

Pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur, il doit être ratifié par 55 pays dont les émissions totalisent 55 % du bilan annuel d'origine humaine. Certains pays comme la France, le Danemark, le Luxembourg et le Portugal ont déjà ratifié leur processus de ratification interne.

La décision de l'Europe de ratifier Kyoto a suscité des réactions très favorables dans les milieux écologiques et politiques. Et aucune sur le mode négatif.

Au moment où la Chambre de commerce du Canada ajoutait hier son poids derrière le lobby du pétrole pour empêcher la ratification du traité par le Canada, Greenpeace réclamait à Ottawa qu'il lève les moindres doutes qui persistent quant à la volonté maintes fois réaffirmée par le premier ministre Jean Chrétien de lier le Canada à ce traité historique.

Selon une étude de la Chambre de commerce du Canada, le produit intérieur brut perdrait jusqu'à 2,5 % en raison de pertes économiques qui atteindraient 30 milliards. Dans un discours prononcé hier à Toronto, le ministre canadien de l'Environnement, David Anderson, répliquait à ces études qu'il, disait-il, ont été faites en tablant sur des paramètres d'impacts qui ne tiennent pas compte des possibilités négociées par le Canada à Bonn et Marrakech sur les puits de GES ou d'autres manières d'alléger économiquement l'effort de réduction nationale.

Pour le ministre québécois de l'Environnement et des Affaires municipales, André Boisclair, «l'effervescence qu'on voit dans l'Ouest canadien contre le Protocole passe sous silence les occasions d'affaires que sa mise en application offre aux entreprises canadiennes».

André Boisclair rappelle que Québec vient de signer une entente avec l'Association canadienne des manufacturiers pour créer un Centre d'expertise sur les changements climatiques. Ce centre, financé en partie par le gouvernement, recensera les possibilités d'affaires suscitées par l'application du Protocole au Québec, servira de veille technologique, facilitera l'exportation et les transferts de technologies. Le ministre, qui salue la décision européenne, «pense que c'est une lourde erreur de penser que les grandes entreprises n'ont pas commencé à anticiper les effets du Protocole de Kyoto» et que plusieurs, en réalité, sont déjà en train de gérer la transition.

Pour Steven Guilbeault, de Greenpeace, la décision européenne montre que l'application du Protocole fait partie de l'ordre des choses, y compris sur le plan économique, lorsque la classe économique fait preuve de sa capacité d'innover et de gérer le changement.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + tartare de bœuf coupé au couteau et frites + dessert • 18\$

► **Repas d'affaire à organiser?** Demandez notre salon privé.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com